



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier consolidé

Projet de loi 5820

Projet de loi relative à la transformation et à la rénovation du Centre Marienthal

Date de dépôt : 12-12-2007

Date de l'avis du Conseil d'État : 29-01-2008

Auteur(s) : Monsieur Claude Wiseler, Ministre des Travaux publics

Liste des documents

Date	Description	Nom du document	Page
07-05-2008	Résumé du dossier	Résumé	<u>3</u>
12-12-2007	Déposé	5820/00	<u>5</u>
29-01-2008	Avis du Conseil d'Etat (29.1.2008)	5820/01	<u>40</u>
18-03-2008	Rapport de commission(s) : Commission des Travaux publics Rapporteur(s) :	5820/02	<u>45</u>
06-05-2008	Dispense du second vote constitutionnel par le Conseil d'Etat (06-05-2008) Evacué par dispense du second vote (06-05-2008)	5820/03	<u>52</u>
31-12-2008	Publié au Mémorial A n°83 en page 1172	5820	<u>55</u>

Résumé

Projet de loi
relative à la transformation et à la rénovation du Centre Marienthal

Les origines du monastère de Marienthal remontent à 1232 dont la dernière destination avant de devenir la propriété de l'Etat en 1974 était de servir de centre de formation pour jeunes missionnaires.

En 1999, l'Etat a également acquis la ferme adjacente.

En 2002, le site de Marienthal a été classé monument national.

Depuis l'acquisition du site par l'Etat, il a été réservé aux activités du Service national de la jeunesse, qui a dû le libérer en 1999 en vue de pouvoir y accueillir les réfugiés ayant fui le Kosovo, à l'époque théâtre d'un conflit militaire. Depuis que les besoins de logement d'immigrés ont diminué, le Service national de la jeunesse a récupéré les lieux, et les travaux prévus sont destinés à adapter le site aux besoins d'un centre de logement, de formation et de loisirs pour jeunes, géré par ledit Service national de la jeunesse.

En cela, le projet fait suite à une motion de la Chambre des députés de fin 1995 dans laquelle celle-ci avait invité le Gouvernement „à accélérer les travaux de transformation, de modernisation et d'extension des trois centres d'Eisenborn, de Marienthal et de Hollenfels“.

Il permet l'organisation de stages pour des classes de l'enseignement secondaire, de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement primaire, l'accueil de groupes entendant utiliser le Centre comme base pour des activités de loisirs, l'offre de stages de formation pour animateurs et éducateurs, la réalisation de travaux d'intégration sociale et d'insertion professionnelle.

A cet effet, il est prévu de rénover et de moderniser les infrastructures du site en vue de mieux les adapter aux exigences de la palette des activités offertes par le site.

5820/00

N° 5820**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI

**relatif à la transformation et à la rénovation du Centre Marienthal
pour le compte du Service national de la Jeunesse**

* * *

*(Dépôt: le 12.12.2007)***SOMMAIRE:**

	<i>page</i>
1) Arrêté Grand-Ducal de dépôt (7.12.2007).....	1
2) Texte du projet de loi.....	2
3) Exposé des motifs	2
4) Estimation de la dépense et fiche récapitulative relative aux coûts de consommation et d'entretiens annuels	16
5) Plans.....	17

*

ARRETE GRAND-DUCAL DE DEPOT

Nous HENRI, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Sur le rapport de Notre Ministre des Travaux Publics et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Article unique.– Notre Ministre des Travaux Publics est autorisé à déposer en Notre nom à la Chambre des Députés le projet de loi relatif à la transformation et à la rénovation du Centre Marienthal pour le compte du Service national de la Jeunesse.

Palais de Luxembourg, le 7 décembre 2007

Le Ministre des Travaux Publics,
Claude WISELER

HENRI

*

TEXTE DU PROJET DE LOI

Art. 1er. Le Gouvernement est autorisé à procéder au réaménagement et à la rénovation du Centre Marienthal du Service National de la Jeunesse.

Art. 2. Les dépenses engagées au titre du projet visé à l'article 1er ne peuvent dépasser le montant de 20.430.000.– EUR. Ce montant correspond à la valeur 646,07 de l'indice semestriel des prix de la construction au 1er avril 2007. Déduction faite des dépenses déjà engagées par le pouvoir adjudicateur, ce montant est adapté semestriellement en fonction de la variation de l'indice des prix de la construction précité.

Art. 3. Les dépenses sont imputables sur les crédits du fonds d'investissements publics administratifs.

*

EXPOSE DES MOTIFS

I. PARTIE ADMINISTRATIVE

1. Les activités des centres du SNJ

Le Service National de la Jeunesse (SNJ) a pour mission de constituer pour les jeunes un organisme de contact, de soutien, de formation et d'information. Dans le cadre de cette mission, il assume – entre autres – les tâches suivantes:

- gérer et animer les centres de la jeunesse;
- organiser et coordonner des activités périscolaires;
- contribuer à l'action d'animation des organismes s'occupant des loisirs des jeunes;
- contribuer à la formation et au perfectionnement des cadres des organisations de jeunesse et d'autres organismes s'occupant des loisirs des jeunes.

Afin de pouvoir accomplir les tâches décrites ci-dessus, le SNJ a besoin d'infrastructures. La majorité des activités périscolaires se concentrent dans les centres d'Eisenborn, Hollenfels, Lultzhausen et Marienthal, qui proposent un large programme d'activités éducatives. Les activités proposées dans les centres du SNJ se situent toutes dans le domaine de l'éducation non formelle, qui se caractérise par ses méthodes et son approche envers le jeune. Elle utilise des méthodes basées sur l'apprentissage actif et se déroulant en dehors des écoles, ayant comme but d'aider le jeune à développer des compétences personnelles diverses (affectives, sociales, physiques, ...).

Actuellement le SNJ dispose de quatre centres organisant des activités tout au long de l'année:

- Le centre „Eisenborn“ propose des activités et formations dans les domaines „techniques“ (vidéo, photographie, métiers d'art, ...), des „activités loisirs“ (formation d'animateurs, après-midi loisirs dans les communes, ...), des formations régulières pour jeunes sous contrat CAT, des formations spécifiques dans le cadre du programme de formation continue pour le personnel éducatif des maisons des jeunes et des organisations de jeunesse, des formations „compétences sociales“ pour les élèves de l'enseignement secondaire.
- Le centre „Hollenfels“ propose des activités et formations dans les domaines „éducation à l'environnement“ et „éducation Nord-Sud“.
- Le centre Marienthal propose des activités dans le domaine de la „pédagogie de l'aventure“ et de la „prévention contre les toxicomanies“.
- En plus, le SNJ utilise – conjointement avec le Département Ministériel des Sports – la base nautique de Lultzhausen pour y offrir des activités dans le domaine des sports nautiques et plein-air.

En 2005, le SNJ a compté plus de 24.000 participations aux activités périscolaires.

2. Centre de Marienthal

2.1. Historique et état des lieux

Historique des bâtiments

Pendant plusieurs siècles ce monastère, qui existe depuis 1232, a vécu des périodes de grande prospérité interrompues par plusieurs incendies, reconstructions et des fléaux tels que la guerre et la peste. En dernier lieu, le domaine était la propriété des „pères blancs“ qui avaient restauré les ruines et Marienthal devint un centre de formation pour jeunes missionnaires.

En 1974, ce site historique a été acquis par l'Etat, puis mis à la disposition du Service National de la Jeunesse (décision du Gouvernement en conseil du 24 juillet 1977). Depuis 1999, l'auberge abrite des réfugiés, qui seront cependant logés dans une nouvelle infrastructure plus adaptée.

En 1999, l'Etat est également devenu propriétaire de la ferme adjacente au centre Marienthal. Les bases de ce bâtiment remontent à une époque antérieure au 16e siècle. Les constructions plus récentes datent du 18e siècle. Il est à remarquer que le bâtiment servait également comme moulin. Jusqu'en 2001, la ferme fut exploitée par la famille Vossmann.

Un bâtiment, récemment rénové, sert actuellement à l'organisation des activités du SNJ.

Sur le site, un nouveau „parc à cordes“, servant aux activités du SNJ, a été aménagé en 2004.

La motion de la Chambre des Députés du 23 novembre 1995 invite le Gouvernement à „accélérer les travaux de transformation, de modernisation et d'extension des trois Centres d'Eisenborn (achevé), de Marienthal et de Hollenfels“. L'état actuel des bâtiments à Hollenfels et au Marienthal impose des travaux de rénovation.

Un site protégé

Le site du Marienthal a été classé comme monument national par l'arrêté du Conseil de Gouvernement du 13 septembre 2002. Cette mesure de protection concerne les immeubles appartenant au Domaine de l'Etat, inscrits au cadastre de la commune de Tuntange, section D de Marienthal, sous les numéros et aux lieux-dits suivants: 4 et 5 „in Gaaschelt“; 6, 7, 8/211, 10/521, 11/522, 13/505, 13/523, 14/456, 15/2, 15/212, 16/457, 16/458, 17, 18, 19, 20/213, 20/214 et 21 „Marienthal“; 22/265, 23, 23/338, 23/498 et 24/459 „bei der Himmelspoirt“; 28/500 „bei der Ouchtewies“, 29/502 „Ouchtewies“; 30/358 et 31/327 „Bourggroif“; 42/395, 42/396, 42/409, 42/410, 42/411, 42/412, 43, 44 et 45 „Marienthaler-Bourggroif“, ainsi que 47/78 „in den langen Roepper“. En outre, le site du Marienthal est une enclave située au coeur de la zone protégée d'intérêt communautaire „Vallée de l'Eisch et de la Mamer“.

Etat des lieux des bâtiments

En dehors de la Tour Yolande, restaurée par le SSMN en 2005/2006, un seul bâtiment vient d'être rénové (bâtiment „ateliers“). La chapelle est dans un état acceptable, mais nécessite certains aménagements. La plupart des autres bâtiments se trouvent actuellement dans un état qui nécessite une restauration complète.

Un projet de rénovation devait démarrer au cours de l'année 1999. Cependant au moment du début des travaux surgissait un besoin aigu en infrastructures pour accueillir les réfugiés du conflit du Kosovo. La direction du SNJ a mis à disposition temporairement les structures d'hébergement du SNJ et les travaux de rénovation furent suspendus.

2.2. Programme pédagogique du centre Marienthal

2.2.1. Groupes cible

Les activités du centre Marienthal sont orientées vers les groupes suivants:

- classes de l'enseignement primaire et secondaire;
- groupes de jeunes organisés ou non;
- enseignants, éducateurs, animateurs.

Les programmes respectifs sont publiés par le biais d'un numéro spécial du „Courrier de l'Education Nationale“, du bulletin „Propositions du SNJ pour les associations de jeunesse et maisons de jeunes“, des envois électroniques ainsi que par le site internet du SNJ.

2.2.2. Activités actuelles au Marienthal

La situation isolée et en pleine nature est tout à fait adaptée aux activités des jeunes et la proximité du centre de Hollenfels est un autre aspect positif, puisqu'elle permettra des synergies au niveau du programme. Le site permet le développement d'activités variées, à savoir:

Stages pour classes de l'enseignement secondaire et secondaire technique

Sont proposés des stages dans le domaine de la prévention contre la violence, de l'intégration de jeunes étrangers arrivés récemment au Luxembourg et de découverte de la région.

La majeure partie de ces activités se situe dans le cadre de la pédagogie de l'aventure, qui vise – à travers des activités incluant des défis personnels et le travail en groupe – à favoriser le développement de compétences personnelles telles que la confiance en soi, l'esprit d'initiative, ... et de compétences sociales telles que la solidarité du groupe, ...

Stages pour classes de l'enseignement primaire

Sont proposés des stages de prévention contre les toxicomanies en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux.

Activités pour groupes de jeunes

Sont proposées des activités d'aventure aux groupes de jeunes, maisons de jeunes ou d'organisations: parc à cordes, spéléologie, parcours en vélo tout terrain.

Depuis pentecôte 2006 des stages archéologiques, organisés en collaboration avec le Musée National d'Histoire et d'Art, s'ajoutent à l'offre pédagogique.

Stages de formation pour animateurs et éducateurs

L'équipe du centre s'est spécialisée dans le domaine de la prévention des risques et propose aux éducateurs et animateurs des stages de formation dans le domaine de la sécurité lors des activités avec les jeunes.

Travail d'intégration sociale

Des jeunes en situation difficile ont la possibilité de faire leurs premiers pas dans le monde du travail. A cet égard des projets pilotes très prometteurs ont été mis en place en partenariat, notamment en coopération avec les Centres socio-éducatifs de l'Etat.

Insertion professionnelle

Le centre est le lieu d'affectation de jeunes engagés sous un contrat d'auxiliaire temporaire. Ils participent systématiquement à des formations organisées par l'équipe en place. Après l'engagement au centre Marienthal, la plupart des jeunes ont trouvé un travail.

Par ailleurs des projets de formation plus ciblés tels que „initiation théorique et pratique à la mécanique de vélo“ sont développés en coopération avec des associations partenaires.

2.2.3. Missions du centre rénové

Le centre „Marienthal“ rénové aura les missions suivantes:

Activités spécifiques

Les activités décrites sous la rubrique 2.2.2. seront poursuivies voire développées. Par ailleurs, les stages techniques d'expression et de communication, qui sont actuellement proposés sur d'autres sites loués pour l'occasion, trouveront enfin des locaux appropriés et pourront être développés davantage.

Un certain nombre de formations, qui se déroulent actuellement dans d'autres centres, seront organisées dans le futur au Marienthal, qui disposera d'infrastructures mieux adaptées.

Centre de ressources

Afin de faire profiter tout le secteur Jeunesse des expériences acquises sur le site, l'équipe pédagogique:

- offre des stages de formation dans les deux domaines d'activités du centre;

- édite des documents pédagogiques;
- mettra son savoir et savoir-faire à disposition d'organismes désireux de s'investir dans des domaines similaires et les aidera à développer leur propre offre de programmes à destination des jeunes (effet multiplicateur).

Infrastructure pour jeunes

Le centre disposera d'infrastructures spécifiques permettant la réalisation d'activités éducatives pour jeunes, qui seront utilisées pour les activités propres du SNJ mais aussi par d'autres organismes actifs dans le domaine de la jeunesse ou des classes scolaires.

La direction des „Eaux & Forêts“ a décidé d'abandonner la partie du site qu'ils occupent encore actuellement au profit d'une utilisation par le SNJ. La surface libérée va être réservée à une aire de camp pour groupes de jeunes.

Les infrastructures disponibles au public vont comprendre:

- une structure d'hébergement et de restauration pour l'accueil en séjour de 3 groupes d'environ 35 jeunes comprenant une salle de réunion séparée pour chaque groupe;
- une structure d'hébergement pour environ 8 jeunes volontaires (Service Volontaire Européen) participant à des projets sur le site de Marienthal;
- une aire de camp pouvant accueillir jusqu'à 120 jeunes;
- diverses salles et ateliers pour activités pédagogiques;
- une ferme pédagogique;
- un parc à cordes (existant).

Le centre rénové permettra à un plus grand nombre d'organismes de réaliser leurs activités éducatives. A noter qu'en ce moment la demande pour la location d'infrastructures de cette taille et équipées comme celles-ci est bien supérieure à l'offre existante.

Ferme pédagogique

La ferme pédagogique „A Seewen“ a été créée sur initiative de quelques enseignants du centre de Hollenfels en 1994 sous forme d'une association sans but lucratif. Les groupes cible de la ferme pédagogique sont avant tout les groupes scolaires de l'enseignement préscolaire et primaire.

La ferme pédagogique est membre de la „Fédération Européenne des Fermes Pédagogiques“ et pratique l'élevage de vieilles races domestiques en péril d'extinction („ferme arche“).

La ferme pédagogique „A Seewen“, fonctionnant provisoirement à Meispelt, sera transférée au Marienthal. La gestion de cette ferme sera alors confiée à une association venant du secteur social. Le volet pédagogique continuera à être assuré par l'équipe pédagogique du SNJ.

Volet social

Le centre rénové permettra de développer considérablement le volet social. En effet, la gestion de la ferme pédagogique et une partie de l'entretien des infrastructures seront confiées à une association active dans le domaine de la réinsertion socioprofessionnelle de jeunes en difficulté. Ces jeunes auront l'occasion de trouver un premier emploi tout en étant suffisamment encadrés.

Par ailleurs, la gestion de la structure d'hébergement est génératrice d'emplois, puisqu'une partie sera réservée à des mesures de réinsertion professionnelle.

Patrimoine historique vivant

Un projet pour la création d'une promenade en circuit Marienthal-Hollenfels-Ansembourg a été élaboré par le „Service des Sites et Monuments“. Sa réalisation pourrait être un grand intérêt pour la revalorisation de la vallée de l'Eisch.

Le centre de Marienthal va accueillir un centre d'accueil et d'information pour les visiteurs de la vallée de l'Eisch et des Sept Châteaux.

Des fouilles réalisées sur le site pourront constituer un attrait touristique supplémentaire.

2.3. Fréquentation

La situation géographique au centre du pays permet un accès facile, le centre aura une envergure nationale.

Avant rénovation

Avant la fermeture du centre (due au logement des réfugiés), le centre Marienthal avait enregistré en moyenne 9.000 nuitées par an.

Actuellement, le centre compte annuellement 5.000-6.000 participations à des activités d'une journée ou d'une demi-journée, correspondant à approximativement 250 groupes de jeunes. A noter que le nombre de participations est en augmentation constante.

La fréquentation de la ferme pédagogique a évolué d'environ 60 classes en 1994 à 145 classes scolaires en 2003 et on compte actuellement environ 3.000 participations aux activités de la ferme.

Il faut noter que chaque année entre 100 et 150 demandes doivent être refusées suite au manque d'infrastructures adéquates et de personnel.

Après rénovation

Dans le futur, un accent particulier sera mis sur les séjours de plusieurs jours. Il faut dire que les offres de ce type, très efficaces au niveau pédagogique, ne sont que très rares dans notre pays et les classes sont obligées de partir à l'étranger pour des classes plein air („classes de neige“, „classes de mer“, ...). Or ces séjours à l'étranger sont assez chers et un bon nombre de jeunes issus de milieux moins favorisés ne peuvent y participer. Le centre de Marienthal va proposer une offre pédagogique intéressante à un prix très raisonnable et constituer une alternative aux séjours à l'étranger.

Comme noté plus haut, il n'y a que très peu d'infrastructures au pays pouvant accueillir de grands groupes de jeunes et permettant un travail intensif sur place. Le centre de Marienthal comblera cette lacune.

L'aire de camp prévue sur le site permettra l'organisation de camps pour jeunes dans un environnement sûr. Là encore le centre rénové va pallier à un manque, vu que le nombre d'aires de camps pour jeunes est limité dans notre pays et les normes en matière de protection de la nature rendent la recherche de tels emplacements de plus en plus difficile.

Le SNJ estime le nombre de nuitées à 15.000 par an dans le centre rénové. S'y ajouteront environ 2.000 nuitées sur le camp situé sur le même site. Le nombre de participations aux activités se situera à environ 15.000.

Toutefois, il faut être conscient que ces chiffres ne décrivent que d'une façon incomplète le saut qualitatif qui sera fait par la rénovation du centre, qui offrira des conditions propices à un vrai travail de qualité.

2.4. Gestion

La concentration de plusieurs activités sur un seul site permettra une gestion beaucoup plus rationnelle des ressources humaines du SNJ. Actuellement le SNJ est contraint d'organiser ses activités dans un trop grand nombre de centres, une concentration des efforts sur les sites de Hollenfels et Marienthal s'impose.

Des synergies seront faites avec le centre SNJ de Hollenfels, notamment en ce qui concerne l'entretien des infrastructures et alentours. La proximité des deux centres est un atout important.

Les moyens en personnel du SNJ étant limités, il faudra faire appel à des gestionnaires externes afin de garantir le bon fonctionnement d'un centre proposant des activités si diverses. La répartition des tâches sur le site sera la suivante:

- la „ferme pédagogique“ sera gérée par un organisme expérimenté venant du secteur social travaillant avec des jeunes en difficulté;
- l'hébergement et la restauration seront confiés à un organisme spécialisé dans l'hébergement des jeunes;
- les activités pédagogiques seront encadrées par le SNJ;
- le nettoyage des bâtiments utilisés par le SNJ sera assuré par une entreprise de services;
- la coordination des différents acteurs sur le site sera assurée par le SNJ;
- la coordination des centres Marienthal et Hollenfels sera assurée par le SNJ.

Les plans prévoient une séparation nette des différentes infrastructures utilisées par les différents organismes en place afin de garantir un bon fonctionnement du centre.

2.5. Personnel en place

Avant rénovation

L'équipe en place se compose de:

- 1 instituteur détaché à plein temps
- 2 animateurs
- 1 secrétaire à temps partiel
- 1 ouvrier
- 1 femme de charge à temps partiel.

Pour certains projets l'équipe pédagogique est soutenue par d'autres agents éducatifs du SNJ ou des animateurs professionnels ou bénévoles.

Comme l'état actuel du site ne permet pas de développer les activités, l'effectif en place reste limité.

Après rénovation

Equipe SNJ

- L'équipe pédagogique actuelle sera renforcée par le soutien d'agents éducatifs du SNJ, qui sont actuellement contraints d'organiser leurs activités sur d'autres sites. L'équipe du SNJ sera composée de:

- 1 coordinateur du centre
- 4 animateurs.

Le nombre assez limité de personnel éducatif permanent s'explique par le fait que les groupes organisent une partie du programme par leurs propres soins. Par ailleurs, une partie du programme sera assurée par des organisations partenaires.

- Le secrétariat du centre sera assuré par:
 - 1 secrétaire.
- L'entretien des parties dédiées aux activités sera assuré par:
 - 1 femme de charge.
- L'entretien des alentours sera assuré par l'équipe actuellement en place au centre SNJ de Hollenfels renforcée par l'ouvrier en place:
 - 3 ouvriers.

Equipe en charge de la restauration et de l'hébergement (organisme externe)

- 2 employés
- 1 cuisinier
- 2 femmes de charge.

Equipe en charge de la ferme pédagogique (organisme externe)

Le nombre de personnes travaillant dans la ferme pédagogique dépend du projet mis en place, mais sera au minimum de deux employés, à savoir un ouvrier qualifié et un ouvrier.

2.6. Affectation des bâtiments

La „grande grange“ va accueillir:

- la ferme pédagogique.

La „petite grange“ va accueillir:

- une zone d'accueil
- un atelier „pain“
- un atelier „électrique“
- un bureau

- un logement pour un concierge.
Le „corps de logis“ va accueillir:
- des infrastructures de séjour à long terme pour jeunes (volontaires, jeunes adultes issus de structures pour jeunes en difficulté, personnel encadrant).
Le réfectoire va accueillir:
- les cuisines
- une salle à manger
- une salle de séjour.
La partie „réfectoire“ est conçue pour pouvoir accueillir simultanément 3 groupes d'environ 35 jeunes en séjour, dont un groupe pourra profiter d'une cuisine pédagogique permettant de préparer les repas avec les jeunes.
La partie „hébergement“ va accueillir:
- une zone d'accueil
- des dortoirs pour jeunes
- des chambres à coucher pour responsables
- des salles pour les groupes de jeunes en séjour
- des salles de réunion
- des salles techniques
- des dépôts pour le matériel.
L'infrastructure „hébergement“ est conçue pour pouvoir accueillir simultanément 3 groupes de 30 jeunes en séjour.
Le „Marienhaus“ va accueillir:
- des bureaux pour l'équipe pédagogique
- des locaux didactiques et techniques
- des archives.
L'église sera utilisée pour:
- les ateliers d'expression et de communication
- des manifestations diverses.
Les jardins vont accueillir:
- une aire de camping pour 120 jeunes.

3. Frais de fonctionnement

Chaque gestionnaire prendra en charge les frais et recettes en relation avec la partie qui lui est confiée. En principe la participation de l'Etat se réduit à un minimum indispensable.

Partie „animation“

- frais de personnel: 410.000,00 EUR/an *
* estimation pour une équipe composée d'un(e) pédagogue diplômé(e), 4 éducateurs gradués/éducatrices graduées à plein temps, d'une secrétaire à plein temps, d'une femme de charge à plein temps. Il faut considérer les „animateurs“ à part vu que les frais sont directement liés au nombre d'activités offertes.
- prévision des coûts d'activités: 50.000,00 EUR/an *
* prévision basée sur le calcul des dépenses de centres ayant une envergure comparable.

Partie „ferme pédagogique“

- frais de personnel: 74.000,00 EUR/an
- prévision des dépenses (ferme): 20.000,00 EUR/an
- prévision des recettes (ferme): 5.000,00 EUR/an *
* prévisions tabléées sur une ferme pédagogique semblable.

Parties „hébergement“ et „restauration“

- prévision des dépenses: 260.000,00 EUR/an
 - prévision des recettes: 240.000,00 EUR/an *
- * prévisions tabléées sur une exploitation de 12.000 nuitées par an.

Bilan des dépenses 569.000.– EUR/an

*

II. PARTIE ARCHITECTURALE

1. Présentation du site

Situé dans la vallée de l'Eisch entre Ansembourg et Schoenfels le site du Marienthal occupe une surface d'environ 7 hectares dont les bâtiments occupent au centre une surface d'environ 1 hectare.

L'Eisch traverse le site, il existe un canal de déviation avec un système de barrage permettant d'alimenter une turbine électrique sur le site.

L'ensemble construit se compose:

- d'une ferme;
- de l'Aile ateliers;
- de l'Aile dortoirs;
- du Marienhaus;
- d'une église;
- de la tour Yolande;
- du bâtiment des eaux et forêts;
- d'une station de pompage d'eau potable;
- du local de transformation électrique.

Par ailleurs il y a lieu de désigner d'autres constructions directement liées au site:

- le barrage sur l'Eisch;
- la vanne du canal;
- le pont de la ferme;
- le pont principal;
- le pont de la tour Yolande;
- les murs de rives de l'Eisch;
- les murs du site.

Pour assurer le fonctionnement correct du site, les infrastructures suivantes sont en cours de réalisation:

- un parking écologique;
- la construction d'un local de pompage d'eau usée;
- le raccordement à la station d'épuration de Hollenfels;
- la pose partielle des réseaux enterrés techniques de distribution et de collecte.

Ces infrastructures doivent être opérationnelles avant le déménagement des réfugiés dans le centre d'accueil provisoire situé en amont du site.

Reste à réaliser:

- un local de récolte sélective des déchets;
- les aménagements extérieurs.

Vu que le site est classé, l'élaboration du projet a été réalisée en collaboration avec le Service des Sites et Monuments Nationaux. Il en sera de même pour les travaux de restauration et de rénovation. Avant tous travaux, d'éventuelles fouilles sont à réaliser par le Musée National d'Histoire et d'Art.

2. Etat des lieux

2.1. Ferme du Marienthal

La ferme du Marienthal comporte quatre bâtiments:

- le réfectoire (l'ancienne étable);
- la grande grange;
- la petite grange;
- le corps de logis.

Le **réfectoire** est un grand bâtiment orienté perpendiculairement à l'Eisch et modifié à de nombreuses reprises. Les dernières modifications ont été la surélévation du sol en vue de constituer une fosse de récolte du purin et la construction d'une toiture métallique légère. La structure est dans un état de délabrement avancé. La remise en état de ce bâtiment est plus contraignante et coûteuse qu'une nouvelle construction car tout doit être vidé à l'exception des 4 murs périphériques.

Dans ce bâtiment, on peut trouver:

• la cuisine	155 m ²
• la cuisine pédagogique	92 m ²
• le réfectoire	158 m ²
• le réfectoire séjour	129 m ²
• les sanitaires	60 m ²
• une salle polyvalente	127 m ²
• les circulations et escaliers	159 m ²
• les locaux techniques	75 m ²

La **grande grange** est une construction totalement en bois située entre le canal et l'Eisch. La charpente est délabrée en bien des endroits. Elle a été prolongée de part et d'autres en vue d'augmenter les surfaces couvertes. Elle occupe donc aujourd'hui la totalité de la surface comprise entre le canal et l'Eisch. Tout est à reconstruire.

La **petite grange** se trouve de l'autre côté du canal et se compose d'un bâtiment en pierre dont la charpente et la couverture ont été refaites récemment. Annexé à cette construction, on trouve un petit logement qui fut réaménagé en locaux de fabrication de pain et de fumaisons.

Le **corps de logis** occupé par la famille Vossman jusqu'en 2001 est dans un état relativement bon. Les châssis sont récents et le système de chauffage fonctionnel. L'organisation intérieure du logis est cependant anarchique, même si elle reflète l'évolution historique du bâtiment datant de la fin du 17^e siècle/début 18^e siècle. D'un côté du corps de logis l'on trouve une petite annexe garage, de l'autre côté les anciens locaux techniques de la ferme et le local de la turbine électrique.

Le programme corps de logis et de la ferme:

Corps de logis

• Logement concierge du site (rez-de-chaussée)	88 m ²
• Séjour des volontaires (étage)	52 m ²
• Cuisine (étage)	32 m ²
• Chambres (étage)	61 m ²
• Sanitaires (étage)	19 m ²
• Zone d'accueil (rez-de-chaussée)	51 m ²
• Atelier pain (rez-de-chaussée)	14 m ²
• Atelier cuisine (rez-de-chaussée)	16 m ²
• Atelier cuisson (rez-de-chaussée)	10 m ²
• Atelier électrique (rez-de-chaussée)	31 m ²

• Remise (rez-de-chaussée)	22 m ²
• Turbine électrique (cave)	30 m ²
• Dépôt (cave)	60 m ²
• Salle matériel didactique (étage)	44 m ²
• Bureaux gestionnaire (demi-niveau)	11 m ²
• Bureaux animateurs (demi-niveau)	11 m ²
• Appartement du gestionnaire de la ferme pédagogique (demi-niveau)	38 m ²
• Circulations et escaliers (corps de logis)	60 m ²

Grande et petite granges

• Ferme bétail (rez-de-chaussée ferme)	239 m ²
• Stockage fenil (étage ferme)	380 m ²
• Ferme volaille (pigeonniers)	51 m ²
• Ferme cochons (rez-de-chaussée ferme)	66 m ²
• Préau-circulations-escaliers (ferme)	309 m ²

2.2. L'aile des ateliers

L'aile des ateliers est un bâtiment orienté perpendiculairement à l'Eisch et situé entre la ferme et la cour du Marienthal. Cette construction a été rénovée en deux phases qui se sont terminées en 1999. Elle a été raccourcie du côté de l'Eisch pour permettre de dégager l'axe de communication existant entre la cour du Marienthal et la ferme. Le bâtiment est en très bon état, à ce jour les aménagements extérieurs sont à terminer.

2.3. L'aile des dortoirs

L'aile des dortoirs forme le fond de la cour du Marienthal. Il abritait les dortoirs destinés aux activités du SNJ jusqu'en 1997 lorsqu'il a été évacué parce qu'il ne répondait plus aux normes de sécurité applicables pour un centre pour jeunes. Il est depuis lors occupé par les réfugiés. Ce bâtiment est à considérer comme non sécurisé. Il lui manque des sorties de secours et ses planchers en bois sont sous-dimensionnés du point de vue statique.

• Dortoirs	390 m ²
• Sanitaires	363 m ²
• Salles de classe + penderie	146 m ²
• Bureaux	34 m ²
• Accueil	73 m ²
• Vestiaire	20 m ²
• Local bottes	15 m ²
• Nettoyage	15 m ²
• Loisirs – Ping-pong	55 m ²
• Buanderie	22 m ²
• Locaux techniques (sous-sol)	134 m ²
• Chaufferie	24 m ²
• Circulations et escaliers	418 m ²
• Stockage	24 m ²

2.4. Marienhaus

Le Marienhaus est la maison de maître du Marienthal. Elle était utilisée par le SNJ comme locaux administratifs jusqu'à l'arrivée des réfugiés kosovars. L'étage était réservé au logement du gérant du site. Ce bâtiment ne pose pas de problèmes particuliers, une rénovation minimale est prévue.

2.5. Eglise

L'église est occupée par le SNJ comme salle d'activité et de spectacles. Elle est dans un état relativement bon. Les travaux de rénovation nécessaires seront définis et exécutés par le Service des Sites et Monuments sans que cela ne puisse conditionner d'une manière ou d'une autre l'affectation des locaux au Service National de la Jeunesse.

2.6. Tour Yolande

La Tour Yolande se trouve de l'autre côté de l'Eisch et est reliée au jardin situé à l'arrière du Marienthal par un pont en pierre. Elle a fait l'objet d'une intervention de sauvegarde du Service des Sites et Monuments Nationaux.

2.7. Vanne du canal

La vanne du canal détruite doit être reconstruite étant donné que sa présence est indispensable en vue de réguler l'arrivée d'eau et ainsi éviter les inondations.

2.8. Pont de la ferme

Il est à rénover.

2.9. Pont principal

Il est dans un état général satisfaisant, néanmoins les côtés du jambage de l'arcade sont à rénover.

2.10. Murs de rives de l'Eisch et murs du site

Un levé détaillé de la situation des murs a été réalisé. L'intervention consiste, aux endroits les plus délabrés, en un démontage et une reconstruction. Par contre aux endroits où la stabilité est garantie, seul un entretien des joints et de la végétation est prévu.

Les interventions les plus délicates sont les murs de rive de l'Eisch qui doivent être reconstruits ou entretenus à l'aide d'un échafaudage construit dans le ruisseau.

2.11. Extérieurs

Intégration dans les circuits de promenades.

L'ensemble du site sera aménagé en donnant une priorité aux accès piétonniers. Un parking écologique a déjà été aménagé sur l'ancienne route de l'autre côté de l'Eisch, ainsi les utilisateurs emprunteront l'un des deux ponts pour se rendre dans la cour du Marienthal ou dans la ferme.

En vue d'intégrer la ferme au centre, l'axe traversant l'étable sera ouverte et permettra une communication directe entre la cour de la ferme et celle du Marienthal.

Les aménagements extérieurs sont conçus de manière à éviter la circulation des véhicules à l'intérieur du site. Uniquement une zone de livraison est définie à l'entrée du site pour approvisionner la cuisine et pour accéder à la chaufferie afin de livrer des pellets de bois.

Les travaux prévoient:

- la réfection de la cour de la ferme;
- la réfection de toutes les circulations dans le site;
- les plantations;
- l'aire de récréation.

3. Conception architecturale

Le site du Marienthal est un site protégé. La conception architecturale se fait donc en collaboration étroite avec le Service National des Sites et Monuments.

Toutes les interventions se font dans le respect des législations concernant la sécurité dans la Fonction publique et les prescriptions de l'ITM. L'ensemble de ces dispositions sont validées par la procédure dite de „Commodo – incommodo“ auprès de l'ITM, du Ministère de l'Environnement et une réception en fin de travaux par un organisme de contrôle agréé.

Il y a lieu de désigner les bâtiments et ouvrages construits et le type d'intervention architecturale qui doit avoir lieu:

- La ferme transformation, rénovation et restauration
- Aile des dortoirs transformation, rénovation et restauration
- Pont de la ferme rénovation
- Pont principal nettoyage/rejointoiement
- Murs de rives de l'Eisch rénovation.

Les interventions lourdes sur les bâtiments sont liées aux structures même des bâtiments qui ne sont plus capables de répondre aux exigences de charges d'exploitation et de sécurité incendie. Ces rénovations sont donc indispensables avant de pouvoir exploiter ces bâtiments à des fins publiques.

Les interventions lourdes sur les ouvrages liés au passage de l'Eisch sont dues à la nécessité de contrôler le flux de la rivière lors de son passage sur le site. Tous les anciens ouvrages de contrôle de l'Eisch sont soit dans un état de délabrement avancé suite à l'érosion, soit ont disparu. Cette situation occasionne des dégâts aux bâtiments à chaque crue.

Un audit amiante doit être effectué surtout en vue de la décontamination prévisible des toitures et éléments de chauffage.

4. Structure des constructions

L'ensemble des bâtiments du site est construit sur le même principe: des murs porteurs en moellons et des planchers en bois. Tous les planchers anciens ne sont pas capables de supporter les charges d'exploitation, les plaques en sousface de protection incendie et les installations techniques. Leur remplacement par des dalles en béton est indispensable en vue de garantir la sécurité requise pour les bâtiments destinés à un usage public.

Les charpentes des différents édifices sont dans un état satisfaisant à l'exception des charpentes de l'étable et de la grange qui doivent être reconstruites.

5. Ouvrages hydrauliques

Les ouvrages hydrauliques désignent: les berges de l'Eisch, le barrage, les vannes du canal et la turbine. Ces ouvrages seront reconstruits en tenant compte des impératifs de stabilité et en respectant la cohérence architecturale préconisée par le Service National des Sites et Monuments. Une reconstruction de l'ensemble de ceux-ci est à prévoir.

6. Mesures diverses

L'ensemble des bâtiments correspond aux normes en vigueur:

- Hormis le corps de logis de la ferme et l'étage du Marienhaus, toutes les pièces sont accessibles aux personnes handicapées par les ascenseurs installés ou par des rampes.
- Au niveau de la sécurité, les bâtiments sont desservis par des escaliers de secours et ils disposent de tous les compartimentages nécessaires.

7. Conception technique

7.1. Les installations de chauffage

Le chauffage des bâtiments se fera par des radiateurs et des installations de chauffage de sol. Une régulation électronique optimisera la température ambiante en fonction de la température extérieure.

La production de chaleur s'effectuera à l'aide d'une chaufferie centrale pour tout le site. La puissance requise de 500 kW sera produite par la combustion de pellets de bois. Un volume de 100 m³ sera réservé dans le sous-sol du bâtiment „dortoir“ pour le stockage de pellets.

7.2. Les installations de ventilation

Blocs sanitaires:

Les blocs sanitaires seront ventilés par l'extraction mécanique de l'air.

Les salles de réunion ainsi que le réfectoire seront équipés de centrales de ventilation.

Ces groupes seront équipés de récupérateurs de chaleur à haut rendement.

Cuisine:

Une hotte à induction sera placée sur toute la longueur au-dessus des appareils de cuisson. La prise d'air neuf ainsi que le rejet d'air vicié se feront au niveau de la toiture tandis que les ventilateurs et les amortisseurs de bruit seront placés dans le faux-plafond du dégagement.

7.3. Les installations sanitaires

Alimentation en eau potable:

L'alimentation en eau potable du Centre National de la Jeunesse sera assurée par le réseau de la Commune de Tuntange. La source émergeant de l'aquifère du Grès de Luxembourg qui est actuellement captée avec un bon rendement sera renouvelée avec ses installations accessoires. Elle servira à l'arrosage de la pépinière et au renouvellement de l'eau dans le bassin de pisciculture.

Réseaux des eaux usées et pluviales:

L'eau usée du site sera pompée vers la station d'épuration de Hollenfels. L'eau usée venant de la cuisine sera traitée dans un séparateur de graisse avant de s'écouler dans le réseau d'eau usée. L'eau pluviale sera collectée dans un réseau spécifique pour se déverser ensuite dans l'Eisch.

Appareillage sanitaire:

Les appareils sanitaires seront en porcelaine vitrifiée de couleur blanche, modèle standard, du type suspendu. La robinetterie sera chromée et de qualité robuste.

7.4. Les installations électriques

– Moyenne tension

L'alimentation électrique du Centre National de la Jeunesse est assurée par une station de transformation d'une puissance de 315 kVA insérée dans le réseau 20 kV de Cegedel.

– Basse tension

Distribution primaire:

Tous les bâtiments seront alimentés à partir du tableau général de distribution installé dans le local transformateur.

Appareillage électrique:

Interrupteurs et prises à large surface de commande, commande centrale de l'éclairage des couloirs, dégagements et locaux communs, commande locale par interrupteurs et détecteurs de présence, commande de l'éclairage des chambres par interrupteurs.

Eclairage:

Locaux de service: luminaires fonctionnels, 150 lux.

Couloirs: luminaires près des portes, éclairage général, 200 lux.

Locaux de séjour: luminaires d'ambiance.

Salle de bains: luminaire au-dessus du lavabo avec prise intégrée.

Bureaux et locaux administratifs: luminaire à grille basse luminance 500 lux.

Cuisine et annexes: luminaires étanches.

Eclairage extérieur: au-dessus des portes de sortie (exécution antivandalisme), luminaires sur mât pour éclairer les chemins.

Alimentation électrique de secours:

L'éclairage de secours et de sécurité dans les voies d'issues, les sorties de secours et les locaux communs est réalisé au moyen de luminaires alimentés par une batterie centrale avec surveillance automatique.

Câblage de l'ensemble avec du câble sans produit halogéné.

*– Courant faible**Installation téléphonique:*

Centrale téléphonique avec raccordement au réseau ISDN, transmission des données informatiques, système de taxation avec imprimante, 1 poste opératrice, 1 poste à prépaiement.

Une installation de détection incendie et d'alarme généralisée pour tout le bâtiment détecte et prévient un éventuel incendie dans un stade précoce.

La commande de l'ascenseur prévoit un arrêt de l'appareil au niveau d'évacuation avec les portes ouvertes.

Un désenfumage est prévu aux points hauts des cages d'escaliers et des gaines par l'intermédiaire des fenêtres ou trappes motorisées, commandées par la détection-incendie et de boutons-poussoirs spécifiques.

Détections intrusion:

Surveillance des locaux sensibles, administration, salle informatique, surveillance par caméra de la porte d'entrée, transmission par téléalarme.

Réseau informatique:

Le réseau interne sera réalisé par câblage en cuivre blindé classe 5 respectivement en fibre optique.

7.5. Les installations de levage

Les bâtiments abritant les dortoirs et la cuisine avec le réfectoire seront équipés d'un ascenseur à entraînement électrique d'une capacité de 630 kg.

Les cabines seront équipées pour personnes handicapées.

7.6. Les énergies renouvelables*– Energie renouvelable*

Un chauffage à combustible de pellets sera prévu pour la production d'eau chaude sanitaire et chauffage.

La consommation maximale d'eau chaude sera de 50 litres/jour/personne.

Le combustible „pellets“ est neutre en émission de CO₂.

La consommation annuelle sera environ 200 t de pellets, ce qui correspond à une réduction de l'émission de 250.000 kg de CO₂ vis-à-vis d'un chauffage au mazout.

– Installation d'une turbine électrique

Cette installation existait par le passé, car le Marienthal bénéficie d'un canal de déviation de l'Eisch encore fonctionnel. Une turbine combinée avec une génératrice sera installée dont la production alimentera le réseau CEGEDEL. Elle pourra ainsi produire l'électricité nécessaire de façon à couvrir environ un tiers de la consommation du site.

7.7. Les installations de cuisine collective

Les équipements de la cuisine seront prévus pour la préparation de 150 repas par jour.

La cuisine permettra la production chaude et froide. Un comptoir de distribution garantira la répartition des menus dans le réfectoire. Des chambres froides seront installées pour le stockage des aliments périssables.

L'aménagement et la disposition des différentes zones répondent aux exigences de l'exploitation.

Les appareils et meubles de cuisine seront en acier inoxydable et répondront aux exigences de l'Inspection Sanitaire du Ministère de la Santé.

*

ESTIMATION DE LA DEPENSE ET FICHE RECAPITULATIVE RELATIVE AUX COÛTS DE CONSOMMATION ET D'ENTRETIENS ANNUELS

ESTIMATION DE LA DEPENSE

(indice 646,07 – Avril 2007)

	<i>Les bâtiments</i>	<i>La ferme</i>	<i>Les alentours</i>	<i>Total</i>
Gros oeuvre fermé	1.736.072.–	2.672.222.–	339.035.–	
Installations techniques	1.718.626.–	1.533.544.–	588.258.–	
Parachèvement	1.779.619.–	1.603.252.–	/	
Coûts de construction	5.234.317.–	5.809.018.–	927.293.–	11.970.628.–
Equipements spéciaux + Mobilier 10%	523.432.–	580.902.–	/	
Aménagements extérieurs	/	/	411.801.–	
Energies renouvelables (1,0%)	52.343.–	58.090.–	9.273.–	
Décor artistique (1,5%)	78.515.–	87.135.–	/	
Frais (4,0%)	209.373.–	232.361.–	37.092.–	
Réserve (10%)	523.432.–	580.902.–	92.729.–	
Coûts supplémentaires	1.387.095.–	1.539.390.–	550.895.–	3.477.380.–
				Coût total des travaux
				15.448.008.–
				TVA 15%
				2.317.201.–
				Coût total des honoraires (15%)
				2.317.201.–
				TVA 15%
				347.580.–
				Total général
				20.429.990.–
				Total général arrondi
				20.430.000.–

*

**FICHE RECAPITULATIVE RELATIVE AUX COUTS
DE CONSOMMATION ET D'ENTRETIENS ANNUELS**

(selon l'article 79 du chapitre 17 de la loi du 8 juin 1999 portant A) sur le budget,
la comptabilité et la trésorerie de l'Etat)

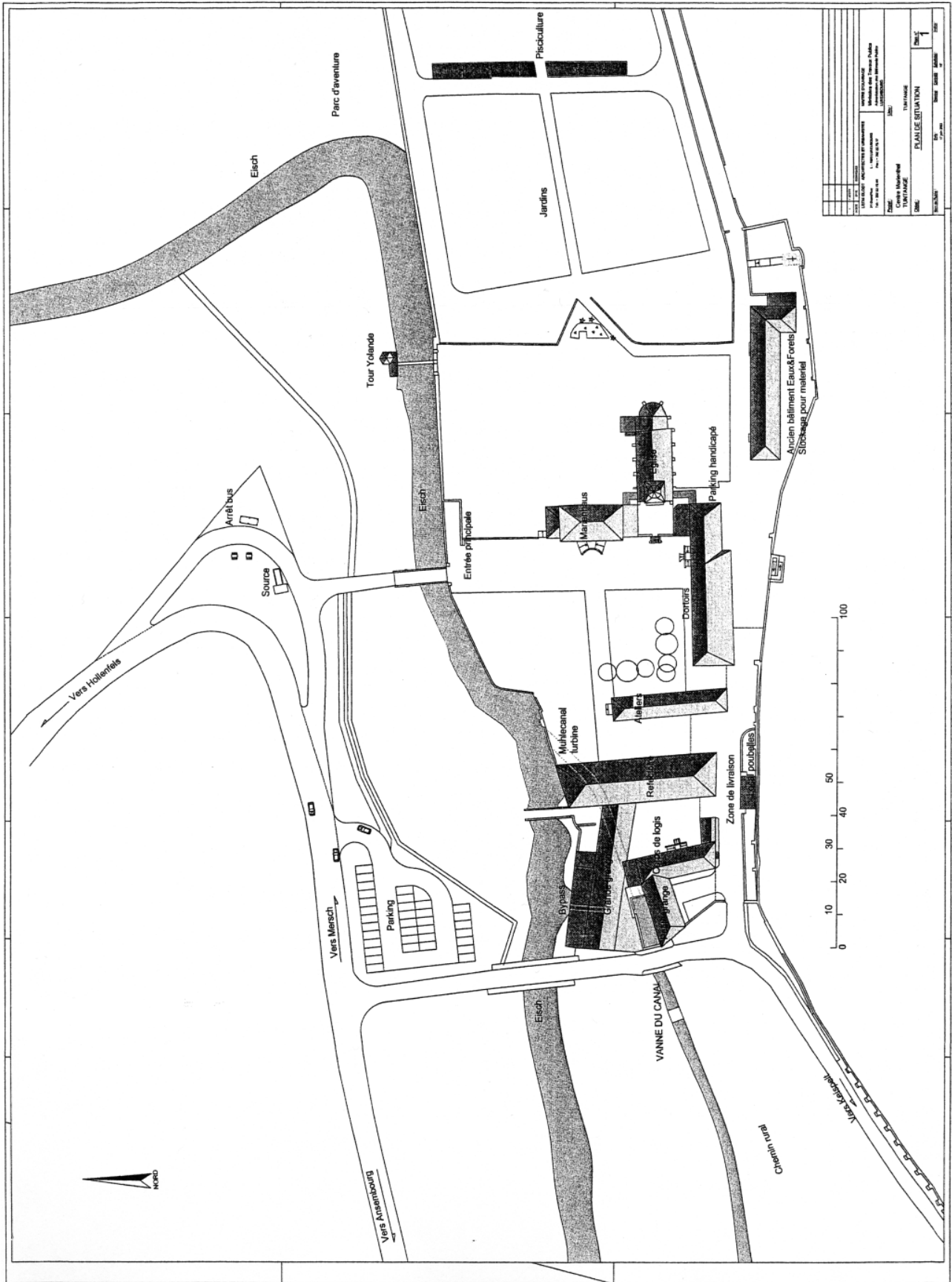
Frais de consommation		54.000.-
Pellets de bois	23.000.-	
Electricité	21.000.-	
Eau/Canalisations	10.000.-	
Frais d'entretien courant et de maintenance		149.000.-
Bâtiment (env. 1% du coût de construction hors techniques)	93.500.-	
Installations techniques (env. 1% du coût des techniques)	45.500.-	
Maintenance informatique	10.000.-	
Provisions d'entretien préventif		392.000.-
Bâtiment (env. 2% du coût de construction hors techniques)	187.000.-	
Installations techniques (env. 4,5% du coût des techniques)	205.900.-	
Frais de fonctionnement du Centre		569.000.-
<u>Total frais:</u>		<u>1.164.000.-</u>

*

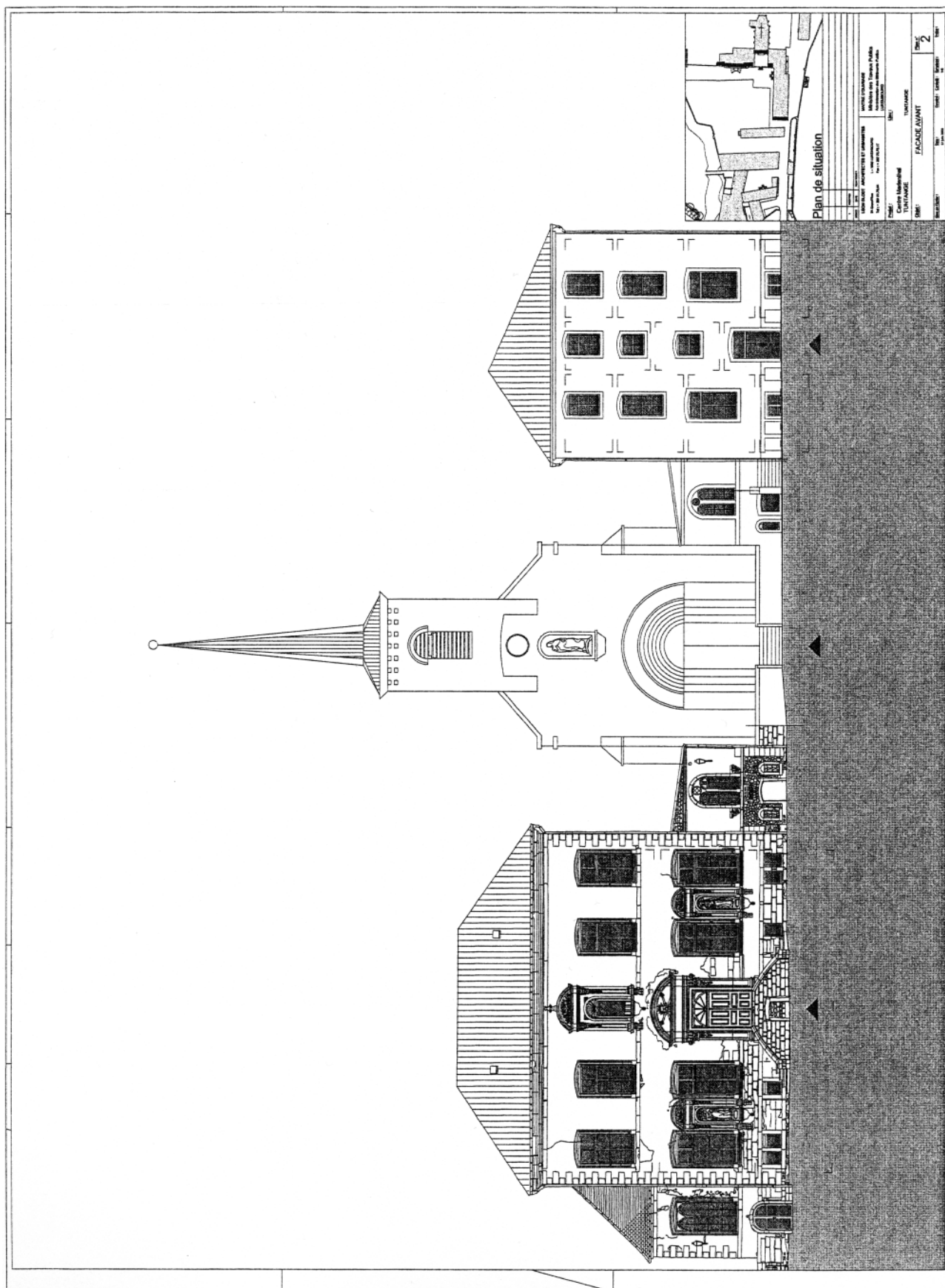
PLANS

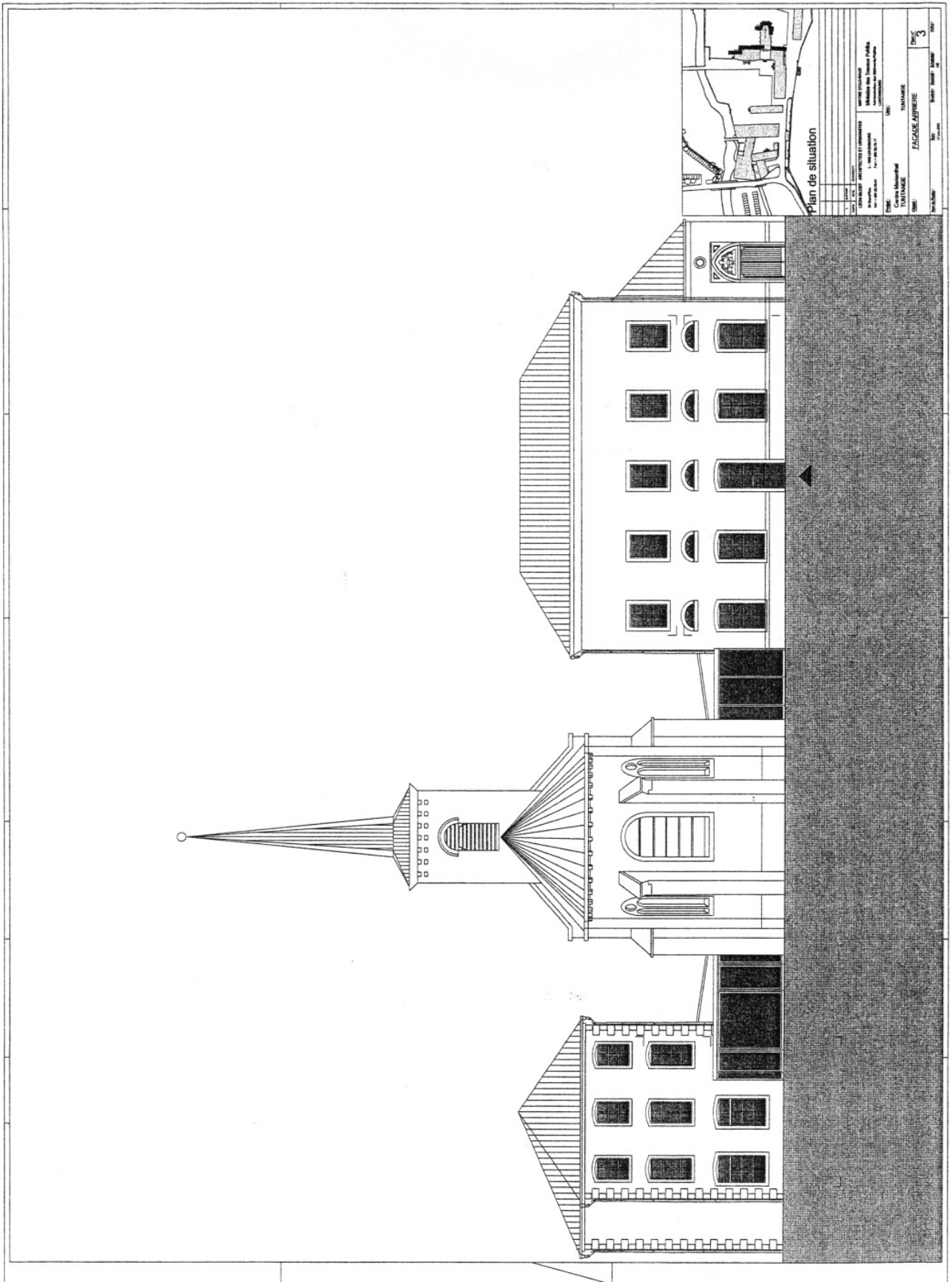
Liste des plans

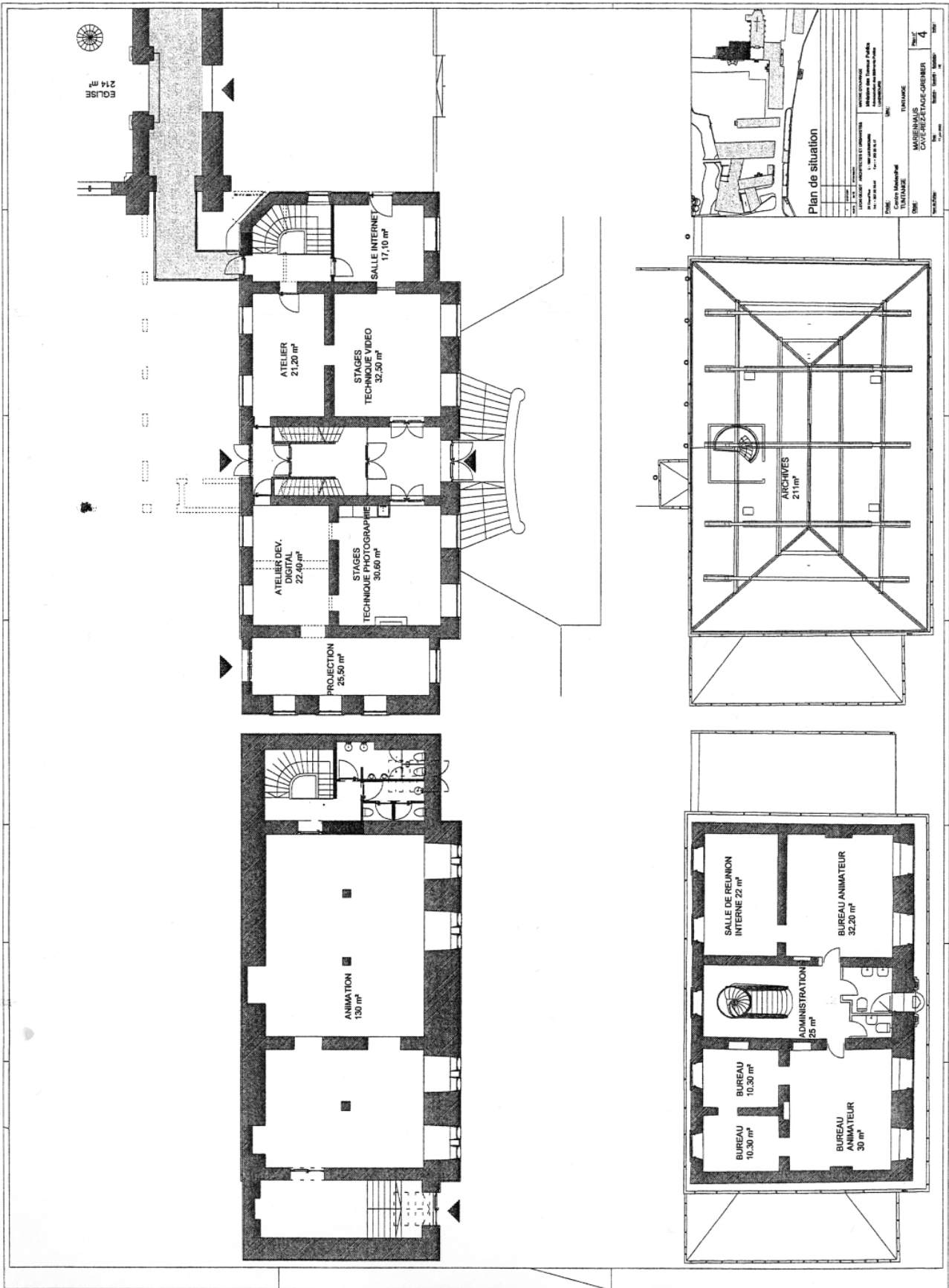
- 1 Situation
- 2 Façade Marienhaus
- 3 Façade arrière Marienhaus
- 4 Plan Marienhaus
- 5 Façade dortoirs – côté cour
- 6 Façade dortoirs – côté arrière
- 7 Coupe dortoirs
- 8 Sous-sol dortoirs
- 9 Rez dortoirs
- 10 Etage 1 – dortoirs
- 11 Etage 2 – dortoirs
- 12 Façades réfectoire
- 13 Coupes réfectoire
- 14 Plan rez réfectoire
- 15 Plan étage réfectoire
- 16 Façades ferme
- 17 Façades ferme
- 18 Plan rez ferme
- 19 Plan entresol ferme
- 20 Plan étage ferme

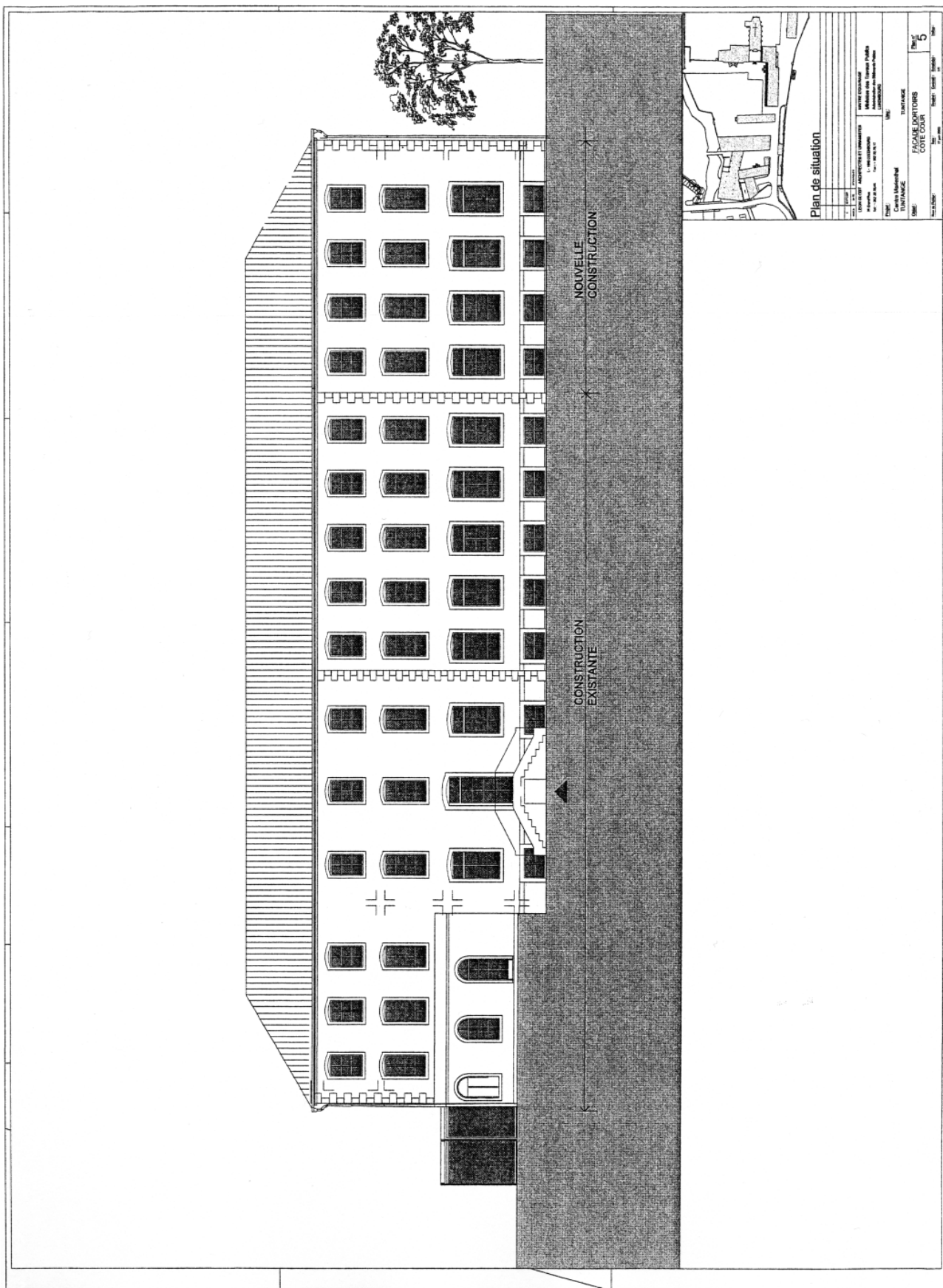


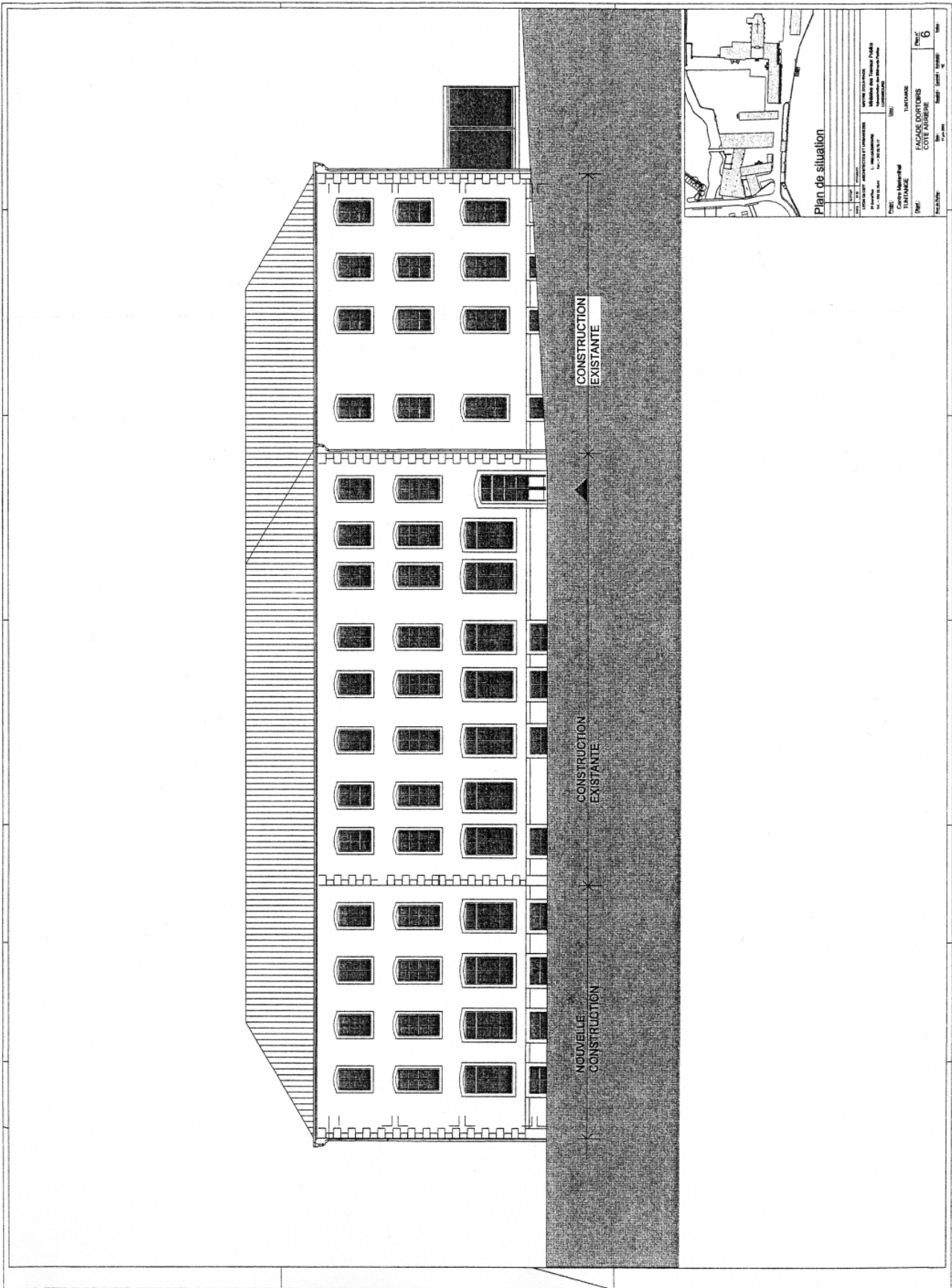
SERVICE PUBLIC Direction des Travaux Publics 1, rue de la Poste L-1011 Luxembourg	
Date: 15/05/2014 Dessiné par: M. M. M.	Titre: PLAN DE SÉRIATION N°: 1

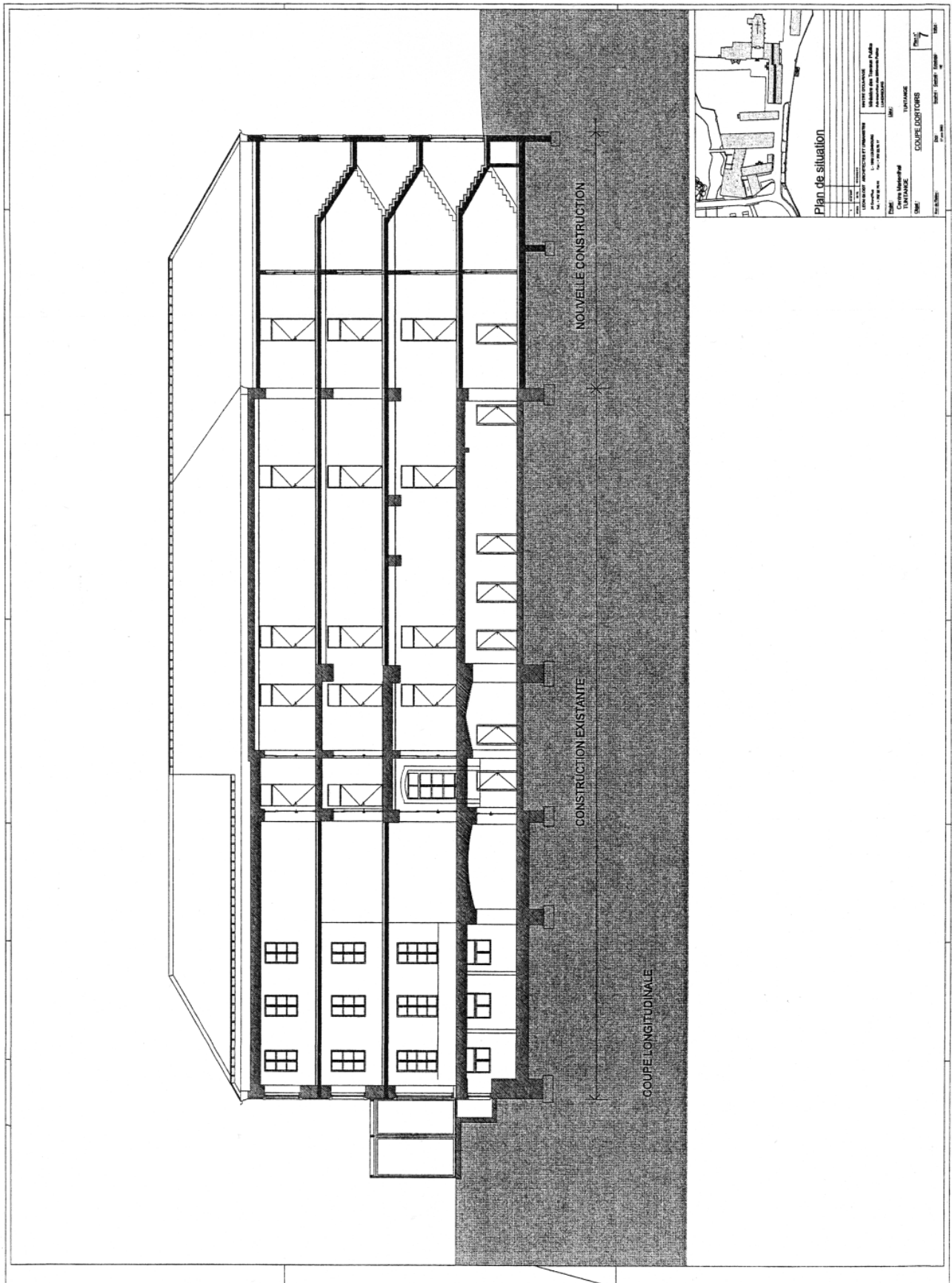


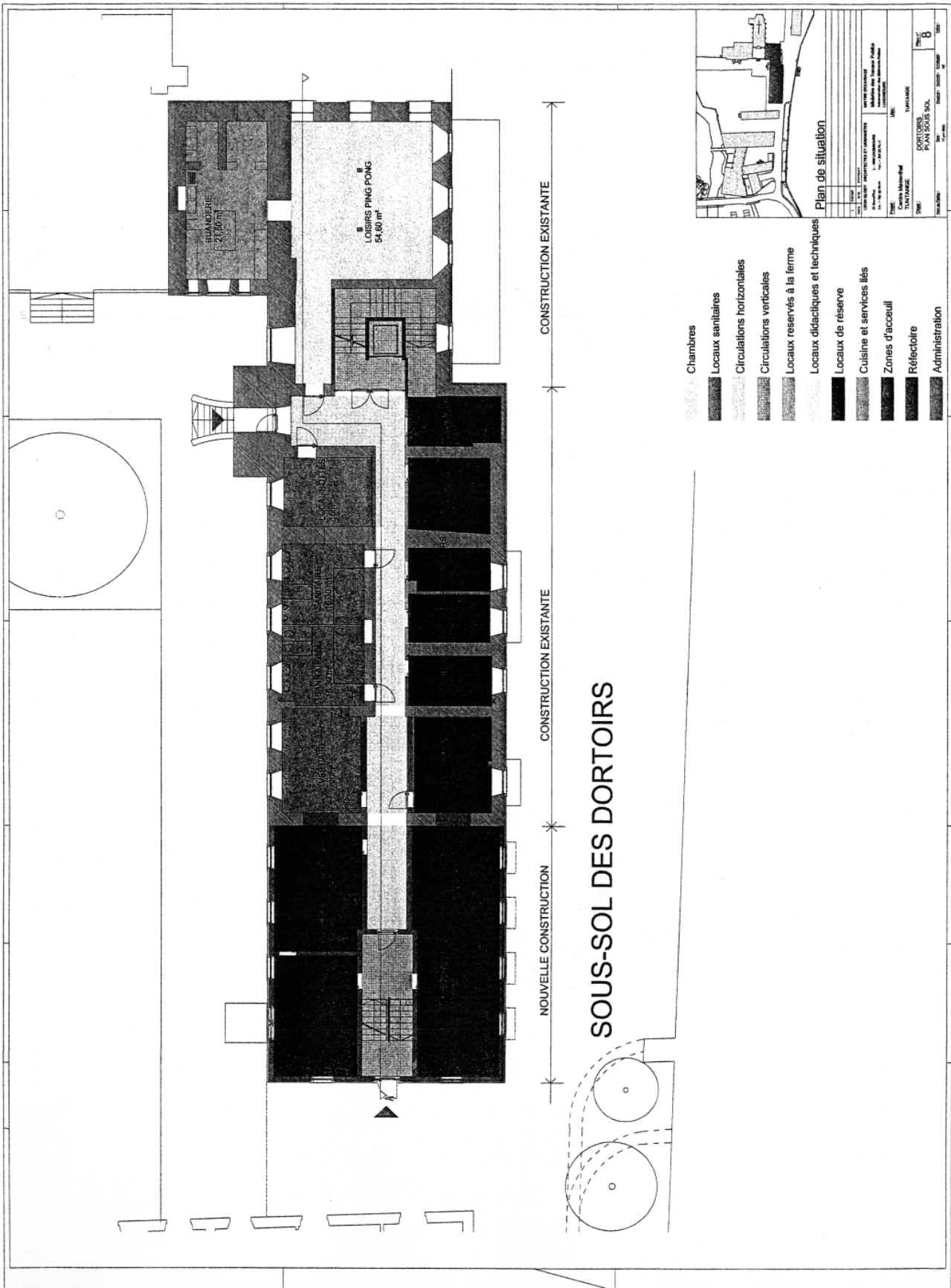


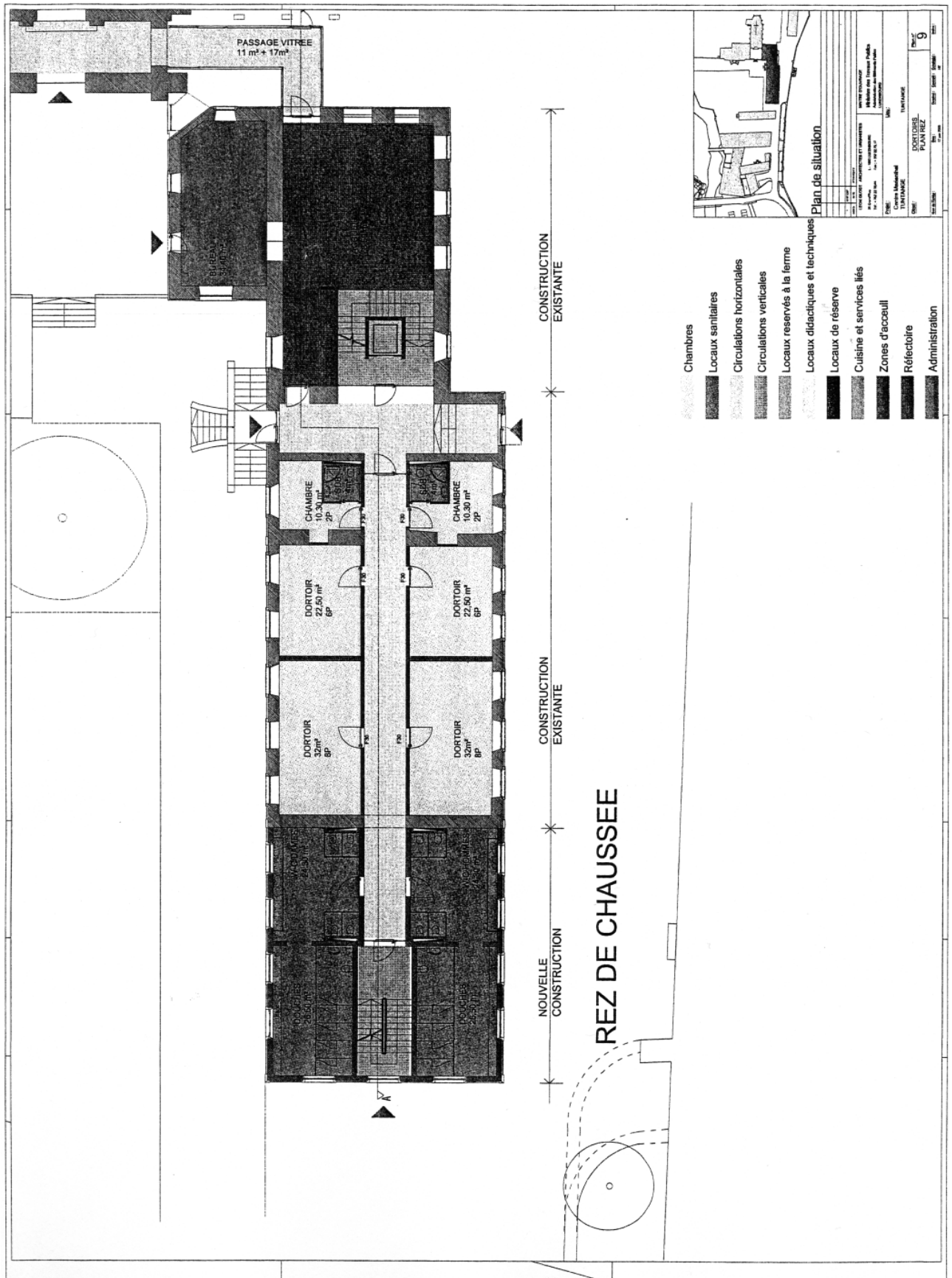


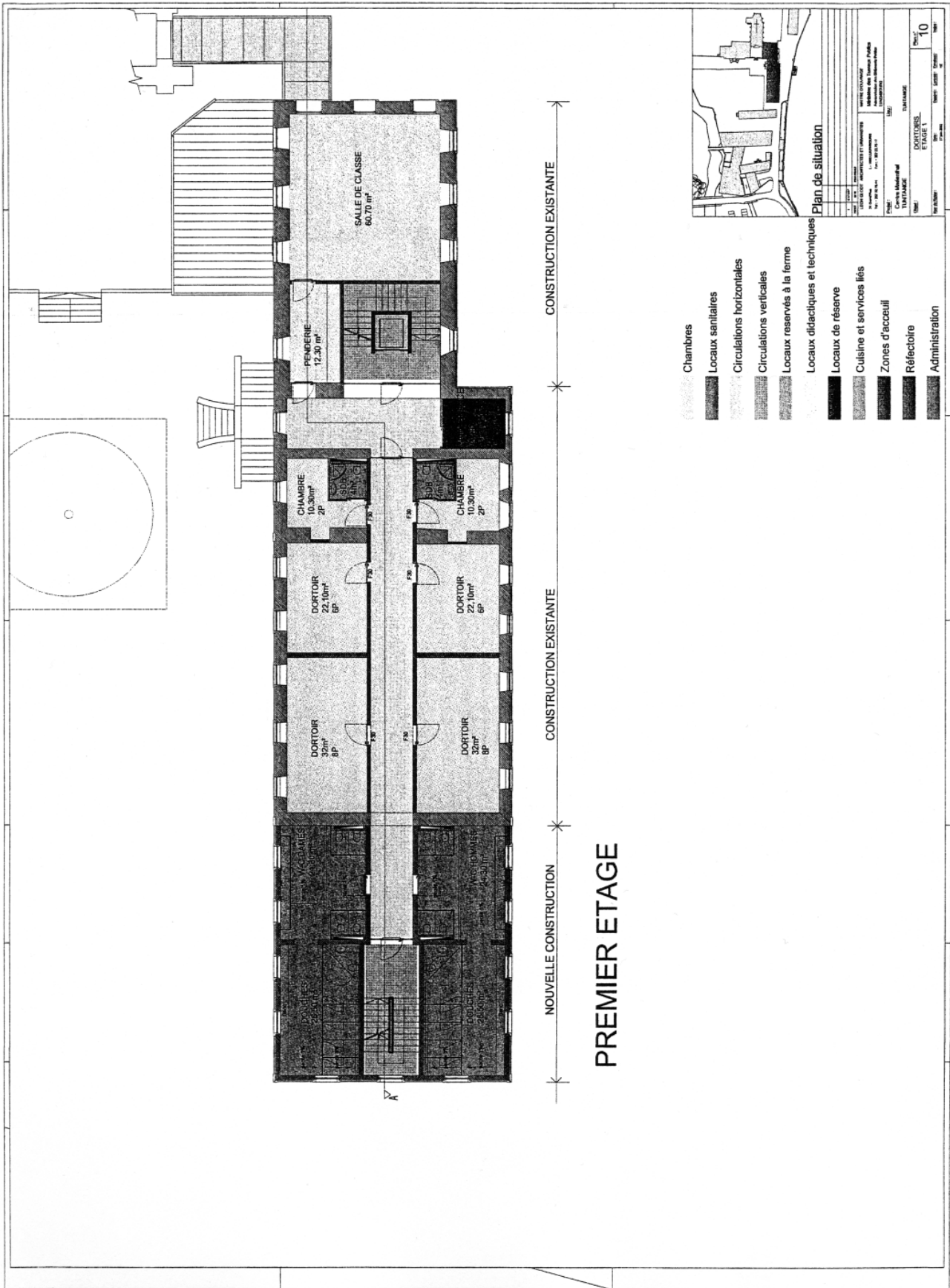




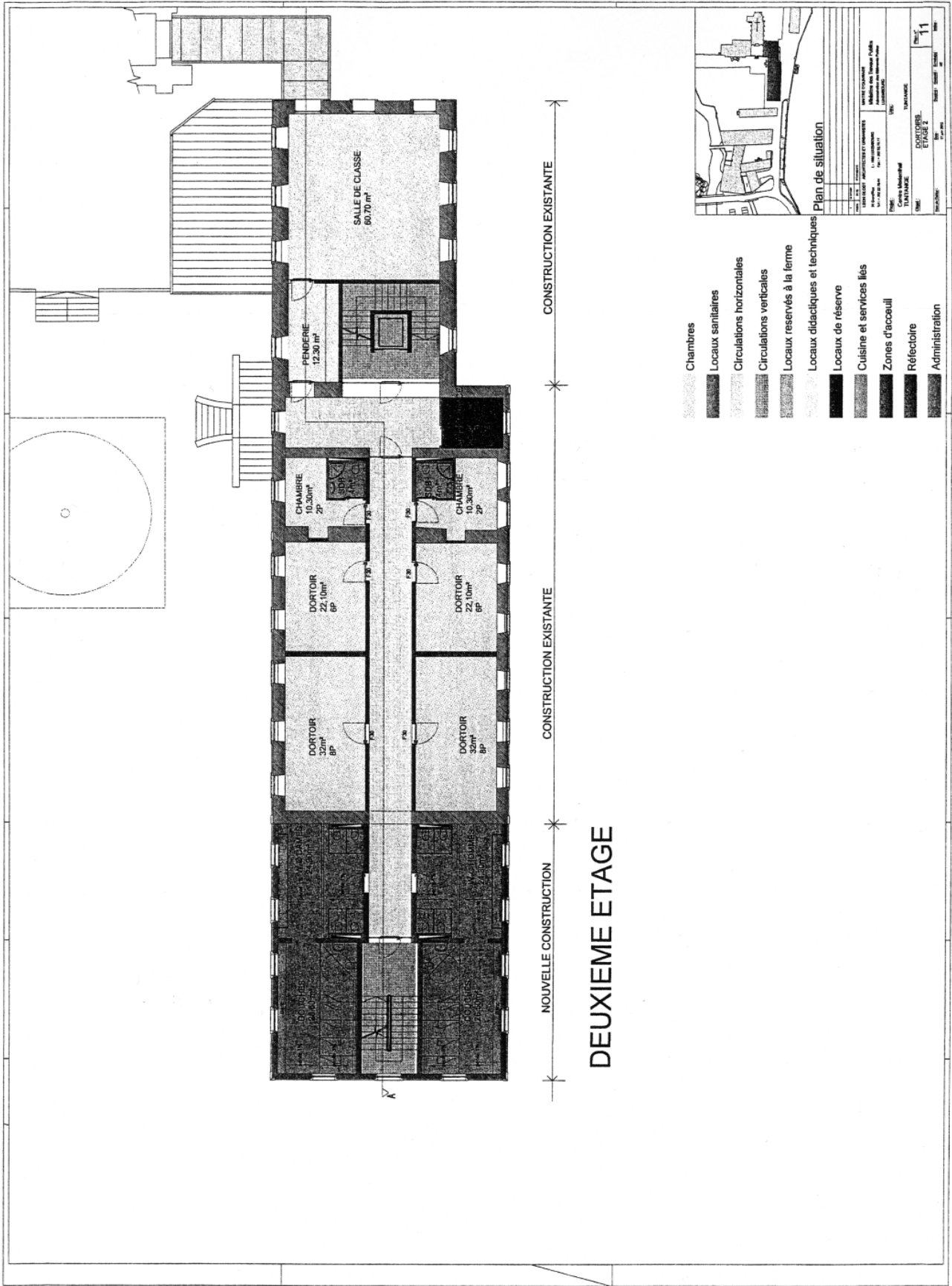


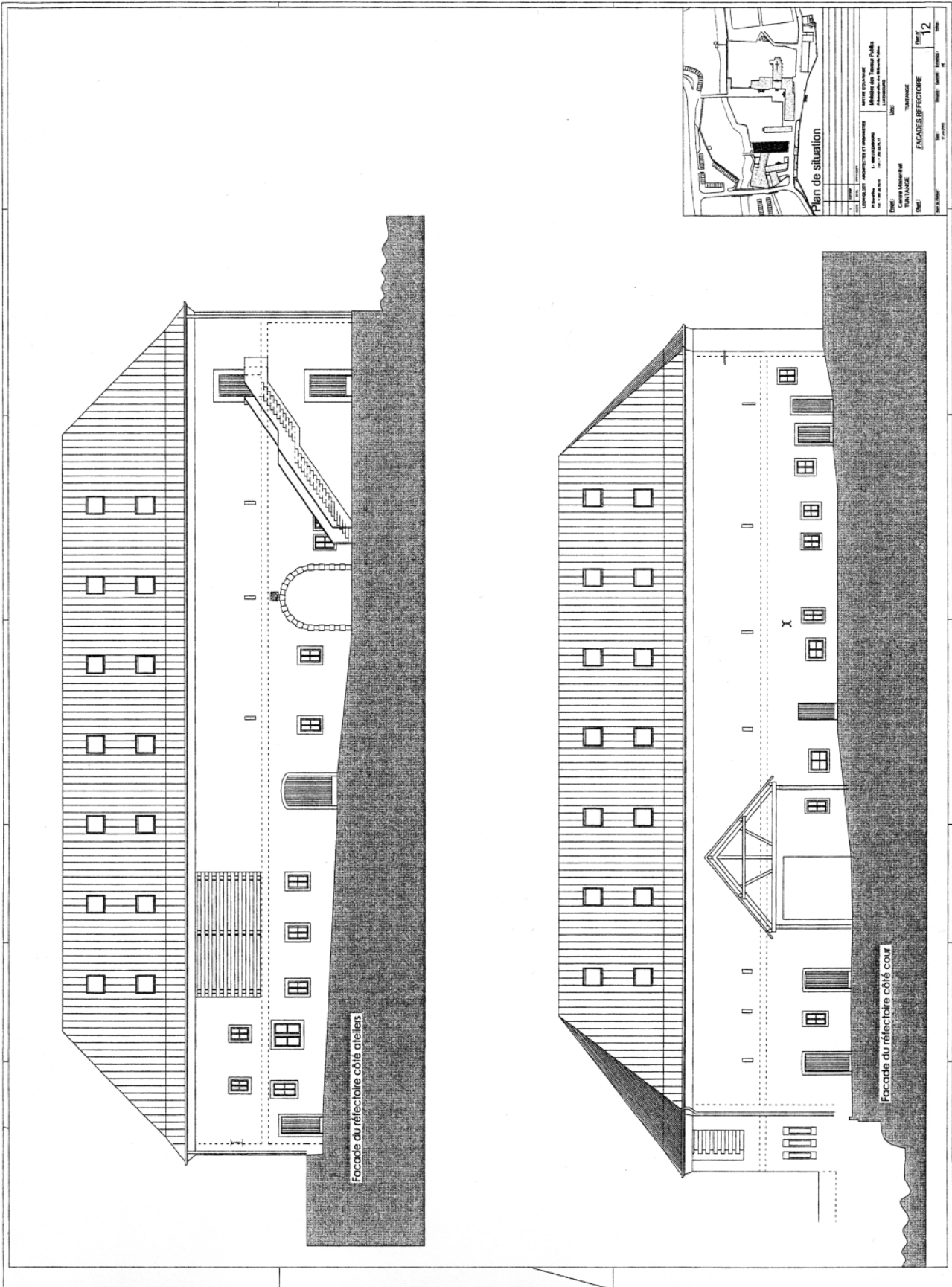


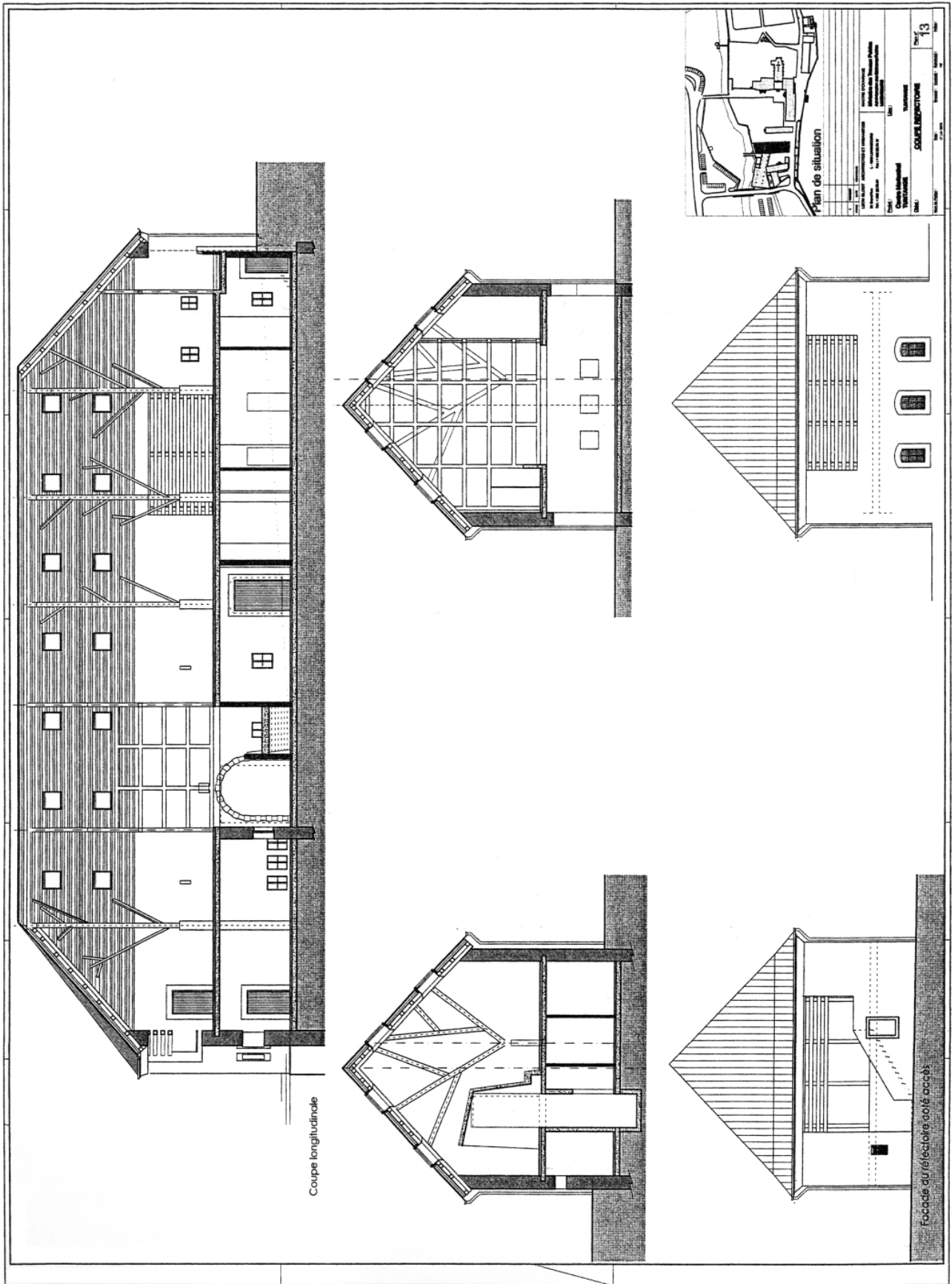


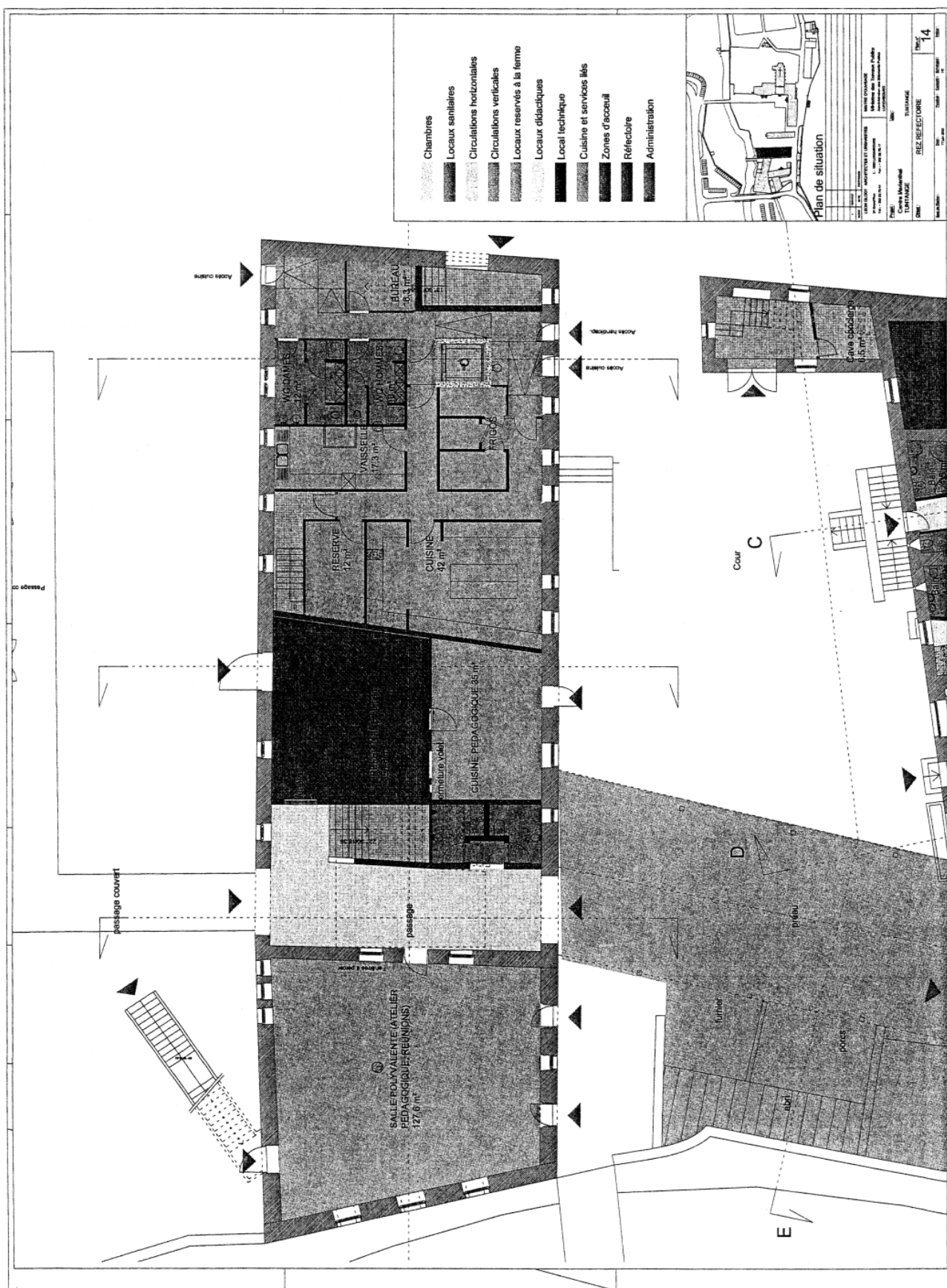


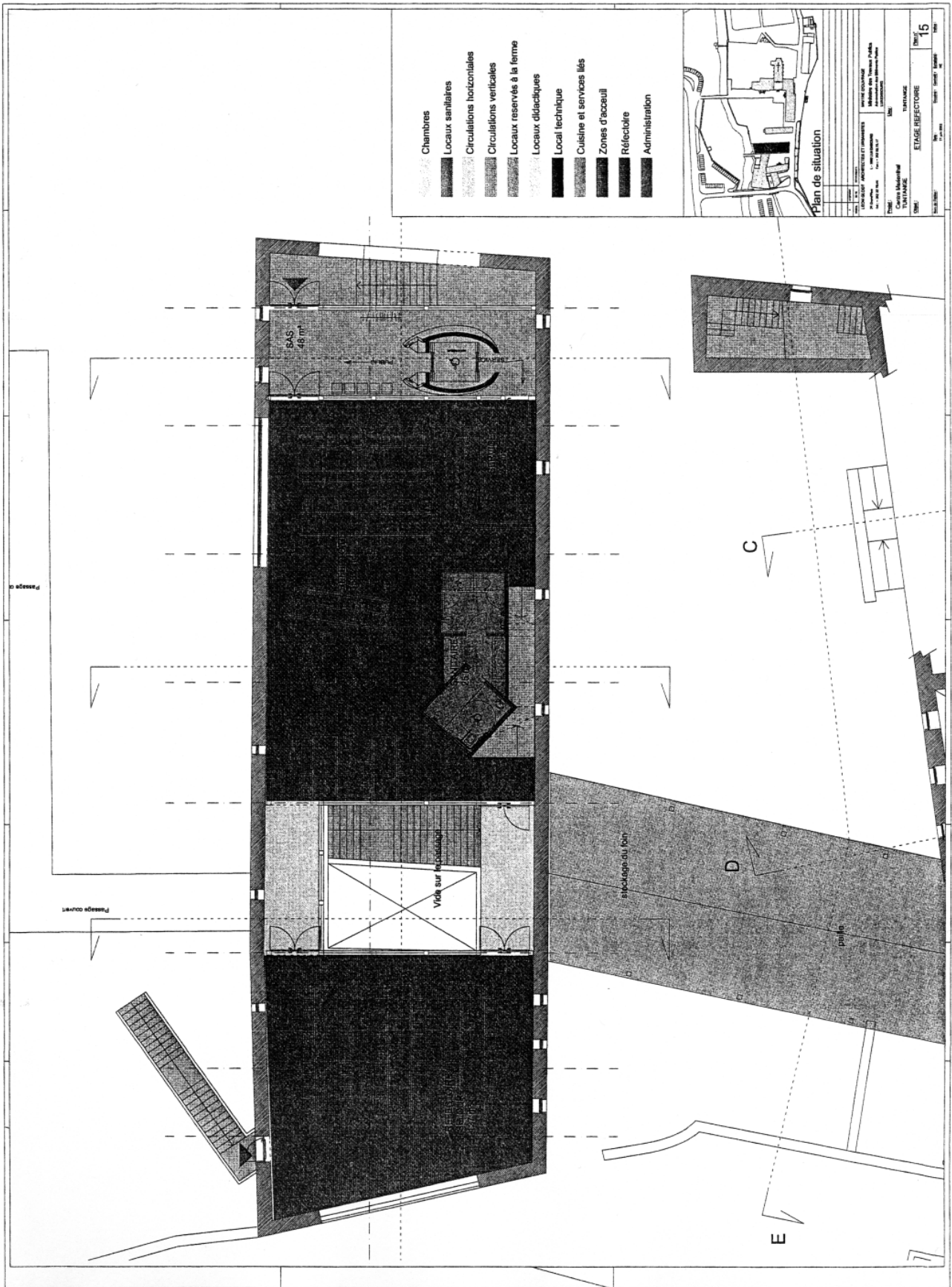
PREMIER ETAGE

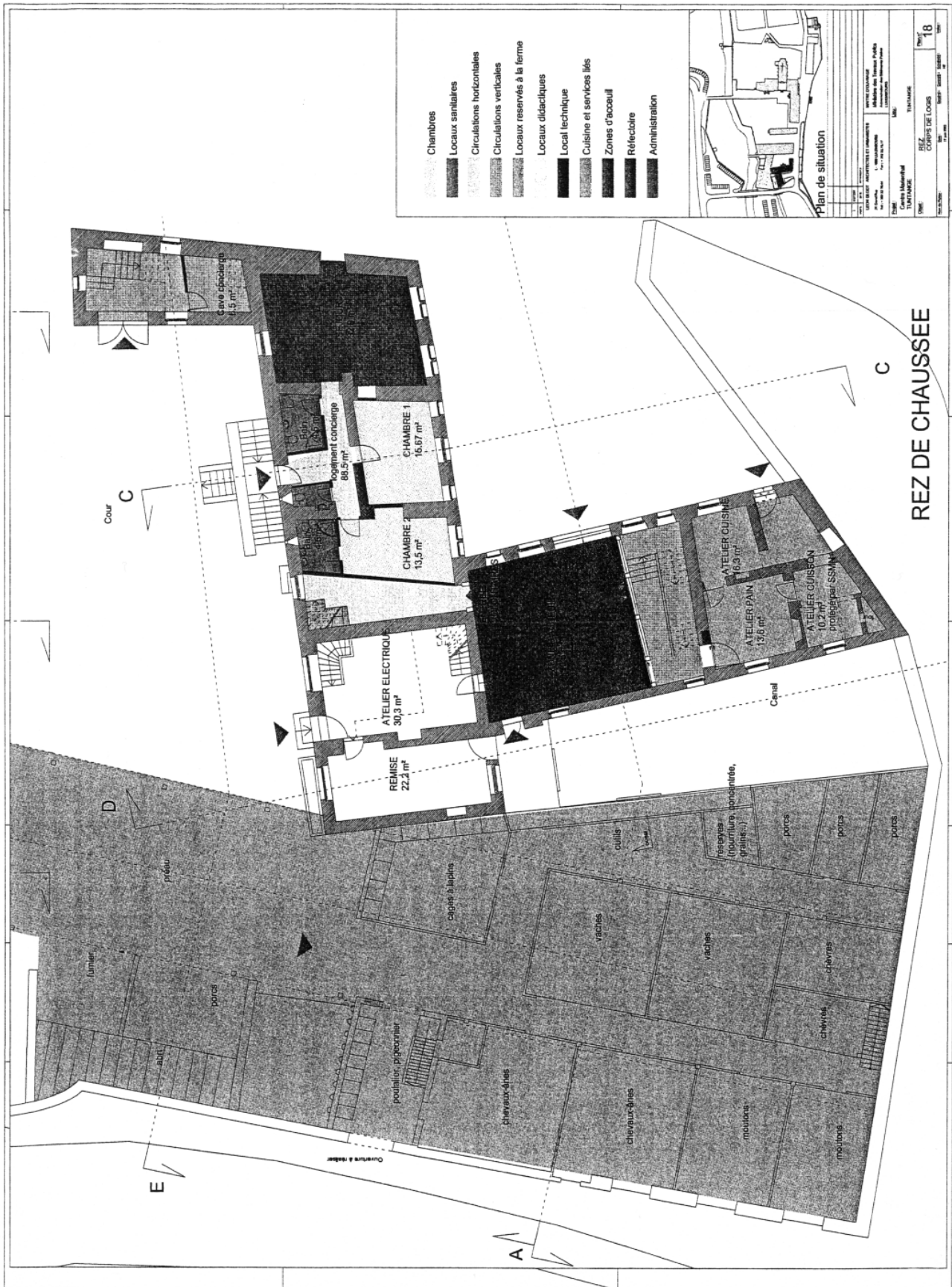












Service Central des Imprimés de l'Etat

5820/01

N° 5820¹**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI**relatif à la transformation et à la rénovation du Centre Marienthal
pour le compte du Service national de la Jeunesse**

* * *

AVIS DU CONSEIL D'ETAT

(29.1.2008)

Par dépêche du 18 décembre 2007, le Conseil d'Etat fut saisi par le Premier Ministre, Ministre d'Etat, du projet de loi relatif à la transformation et à la rénovation du Centre Marienthal pour le compte du Service national de la Jeunesse qui a été élaboré par le ministre des Travaux publics.

Au texte proprement dit du projet de loi étaient annexés un exposé des motifs comportant une partie administrative, une partie architecturale, une estimation de la dépense, une fiche récapitulative relative aux coûts de consommation et d'entretien annuels ainsi qu'une partie graphique comprenant une vingtaine de plans relatifs à la situation et aux travaux de transformation et de rénovation des immeubles de l'ancien monastère de Marienthal, de la ferme adjacente, des dépendances et des alentours.

Le devis estimatif et le récapitulatif des frais courants repris dans l'exposé des motifs peuvent être considérés comme remplaçant la fiche financière requise en vertu de l'article 79 de la loi modifiée du 8 juillet 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

*

En présence d'une dépense globale de 20.430.000 euros, le coût du projet dépasse le seuil de 7.500.000 euros prévu à l'article 80 de la loi précitée du 8 juillet 1999 et requiert dès lors l'approbation préalable du législateur en vertu de l'article 99 de la Constitution.

L'exposé des motifs rappelle que les origines du monastère de Marienthal remontent à 1232 dont la dernière destination avant de devenir la propriété de l'Etat en 1974 était de servir de centre de formation pour jeunes missionnaires.

En 1999, l'Etat a également acquis la ferme adjacente.

En 2002, le site de Marienthal a été classé monument national.

Depuis l'acquisition du site par l'Etat, il a été réservé aux activités du Service national de la jeunesse, qui a dû le libérer en 1999 en vue de pouvoir y accueillir les réfugiés ayant fui le Kosovo, à l'époque théâtre d'un conflit militaire. Depuis que les besoins de logement d'immigrés ont diminué, le Service national de la jeunesse a récupéré les lieux, et les travaux prévus sont destinés à adapter le site aux besoins d'un centre de logement, de formation et de loisirs pour jeunes, géré par ledit Service national de la jeunesse.

En cela, le projet fait suite à une motion de la Chambre des députés de fin 1995 dans laquelle celle-ci avait invité le Gouvernement „à accélérer les travaux de transformation, de modernisation et d'extension des trois centres d'Eisenborn, de Marienthal et de Hollenfels“.

Hormis la parenthèse ouverte par le logement des réfugiés du Kosovo, le Centre Marienthal fait partie d'un ensemble de quatre centres d'activités exploités par le Service national de la jeunesse (Eisenborn, Hollenfels, Lultzhausen et Marienthal). Il permet l'organisation de stages pour des classes de l'enseignement secondaire, de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement primaire, l'accueil de groupes entendant utiliser le Centre comme base pour des activités de loisirs, l'offre de stages de formation pour animateurs et éducateurs, la réalisation de travaux d'intégration sociale et d'insertion professionnelle.

A cet effet, il est prévu de rénover et de moderniser les infrastructures du site en vue de mieux les adapter aux exigences de la palette des activités offertes par le site.

Entre-temps, seule la Tour Yolande se trouvant du côté opposé de l'Eisch qui traverse le site a été restaurée en 2005 et 2006 par le Service des sites et monuments nationaux. Par ailleurs, le bâtiment „ateliers“ (que le Conseil d'Etat a quelques difficultés à retrouver sur les plans graphiques à défaut de concordance des désignations utilisées dans la partie écrite de l'exposé des motifs et la légende jointe à la partie graphique) a été également rénové. La chapelle se trouverait dans un état acceptable, à condition d'y pourvoir à quelques aménagements. Enfin, il est prévu de procéder, au-delà de la rénovation des immeubles existants, à une extension du bâtiment „hébergement“ abritant les dortoirs.

La partie administrative de l'exposé des motifs comporte un paragraphe explicitant plus en détail l'affectation des différentes parties bâties du site ainsi que des informations sur l'évolution de l'effectif personnel du Service national de la jeunesse en place sur le site dès que les travaux de rénovation auront pu être finalisés.

La partie architecturale reprend à son tour un état détaillé des infrastructures en place et la conception des travaux de rénovation requis en vertu des exigences de l'autorisation „commodo/incommodo“ à solliciter auprès de l'Administration de l'environnement et de l'Inspection du travail et des mines, conception qui se fera par ailleurs en collaboration étroite avec le Service des sites et monuments nationaux en raison du caractère de site classé monument national.

Si le dossier remis au Conseil d'Etat reste muet sur des mesures d'isolation et d'autres procédés destinés à assurer une gestion économique de l'énergie – entreprise certainement délicate sur un site historique – l'exposé des motifs renseigne cependant sur la production de l'énergie de chauffage à base d'énergies renouvelables, d'une part, et sur le traitement des eaux usées, d'autre part.

Tout comme il l'a déjà souligné en relation avec d'autres projets de loi ayant pour objet la réalisation pour compte de l'Etat de projets immobiliers, le Conseil d'Etat croit utile d'insister une nouvelle fois sur l'opportunité de compléter le genre de dossier sous examen par une évaluation énergétique et environnementale complète à faire sous forme d'un audit à réaliser par un service spécialisé.

Il aurait par ailleurs apprécié que le dossier comporte des renseignements sur la desserte du site par les moyens du transport public.

En ce qui concerne le financement du projet, les dépenses afférentes sont imputables sur les crédits du fonds d'investissements publics administratifs en vertu de l'article 3 du projet de loi.

Les dépenses d'investissements sont réparties sur trois parties, celles relatives aux travaux à réaliser sur les bâtiments, celles destinées à restaurer la ferme et celles concernant l'aménagement des alentours. La répartition des dépenses est la suivante:

– dépenses concernant les bâtiments	6.621.412 €
– dépenses concernant la ferme	7.348.408 €
– dépenses concernant les alentours	<u>1.478.188 €</u>
– Total	15.448.008 €

Ce total doit être augmenté de 15% représentant les honoraires et de 15% au titre de la taxe sur la valeur ajoutée, soit une dépense globale de 20.429.990 euros, arrondie à 20.430.000 euros. Le Conseil d'Etat note encore que les dépenses prévues pour le „décor artistique“ représentent 165.650 euros (hors honoraires et TVA) contre 110.433 euros pour les énergies renouvelables. Le Conseil d'Etat suppose qu'il a été vérifié que dans ces conditions les dispositions de l'article 13 de la loi modifiée du 30 juillet 1999 concernant a) le statut de l'artiste professionnel indépendant et l'intermittent du spectacle b) la promotion de la création artistique sont respectées.

*

EXAMEN DES ARTICLES*Intitulé*

Afin de ne pas anticiper sur de futurs changements éventuels de la destination du site, le Conseil d'Etat propose de limiter l'intitulé au libellé suivant:

„*Projet de loi relative à la transformation et à la rénovation du Centre Marienthal*“.

Article 1er

L'observation concernant l'intitulé vaut également pour l'article 1er.

Il y a lieu d'écrire:

„**Art. 1er.** Le Gouvernement est autorisé à procéder au réaménagement et à la rénovation du Centre Marienthal.“

Article 2

Dans la lignée rédactionnelle d'autres projets de loi ayant comme base l'article 99 de la Constitution, le Conseil d'Etat propose de libeller comme suit la première phrase de cet article:

„Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent pas dépasser 20.430.000 euros.“

Article 3

Sans observation.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 29 janvier 2008.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Alain MEYER

Service Central des Imprimés de l'Etat

5820/02

N° 5820²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI**relative à la transformation et à la rénovation du Centre Marienthal**

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS

(18.3.2008)

La Commission se compose de: M. Lucien CLEMENT, Président; Mme Sylvie ANDRICH-DUVAL, Rapportrice; Mme Anne BRASSEUR, MM. Fernand DIEDERICH, Fernand ETGEN, Ali KAES, Mme Viviane LOSCHETTER, MM. Robert MEHLEN, Marcel SAUBER, Jos SCHEUER et Roland SCHREINER, Membres.

*

1. ANTECEDENTS

Le projet de loi sous rubrique a été déposé le 12 décembre 2007 par Monsieur le Ministre des Travaux publics.

Lors de sa réunion du 15 janvier 2008, la Commission des Travaux publics a désigné Mme Sylvie ANDRICH-DUVAL comme rapportrice.

Le Conseil d'Etat a rendu son avis en date du 29 janvier 2008.

La réunion de la Commission du 28 février 2008 fut consacrée à l'examen du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat.

Le projet de rapport fut analysé et adopté au cours de la réunion du 18 mars 2008.

*

2. HISTORIQUE DU SITE MARIENTHAL

Fondé en 1232, le couvent des chanoinesses augustines, puis dominicaines devient peu à peu, jusqu'à la sécularisation sous l'empereur Joseph II en 1783, le plus important propriétaire foncier du Duché de Luxembourg. Le couvent connaîtra son apogée pendant la seconde moitié du XIIIe siècle sous sa prieure de l'époque qui n'est autre que la fille de comte Yolande de Vianden.

A partir de 1890, l'ordre des missionnaires des Pères blancs faisait fonctionner à Marienthal une école de missionnaires qui préparait de jeunes hommes à leur séjour dans les colonies. Depuis 1974, l'Etat luxembourgeois est propriétaire de Marienthal où un centre de loisirs du Service national de la jeunesse (SNJ) a été aménagé. Depuis 1999, on y a mis en place un centre d'accueil pour demandeurs d'asile, essentiellement des Balkans, dans l'aile dite dortoirs. L'ensemble du site fut classé en 2002 comme monument national.

En 1999, l'Etat luxembourgeois devient propriétaire de la ferme de Marienthal qui jusqu'en 2001 était toujours exploitée par la famille Vossmann.

Marienthal est situé entre les localités Reckange/Mersch et Ansembourg dans la paisible et pittoresque vallée de l'Eisch. Le nom évocateur de la Vallée des Sept Châteaux date de 1900 environ et inclut le château de Schoenfels situé dans la Vallée de la Mamer. A l'époque, le sud-ouest du Grand-Duché était un but d'excursion populaire avec de nombreux restaurants et auberges de campagne.

D'abord en calèche, puis en auto, la famille entière partait à la découverte de la vallée de l'Eisch. Un grand nombre de cartes postales, de guides touristiques et de topoguides témoignent de cette époque.

Dans ce contexte, la Commission salue l'intention des auteurs du projet de loi de réaliser d'éventuelles fouilles et d'aménager „un centre d'accueil et d'information pour les visiteurs de la vallée de l'Eisch et des Sept Châteaux“, même si, à l'heure actuelle, seul l'aménagement des promenades dans les alentours semble se concrétiser.

*

3. ACTIVITES ACTUELLES ET FUTURES SUR LE SITE DE MARIENTHAL

Le site de Marienthal fait partie d'un ensemble de quatre centres d'activités exploités par le Service national de la jeunesse (SNJ) (Eisenborn, Hollenfels, Lultzhausen et Marienthal). Ces centres servent au SNJ afin d'assumer ses missions telles que définies par la loi du 27 février 1984 portant création du Service national de la jeunesse (SNJ).

Les activités au site de Marienthal sont orientées vers les groupes suivants:

- classes de l'enseignement primaire et secondaire;
- groupes de jeunes organisés ou non;
- enseignants, éducateurs, animateurs.

Sont notamment offerts aux groupes:

- stages pour les classes de l'enseignement primaire, secondaire et secondaire technique;
- activités pour groupes de jeunes („parc à cordes“ aménagé en 2004, l'exploration des grottes Mamerlayen, exploration des alentours de la vallée de l'Eisch en VTT, stages archéologiques ...);
- stages de formation pour animateurs et éducateurs;
- travail d'intégration sociale (en coopération avec les Centres socio-éducatifs de l'Etat);
- insertion professionnelle pour des jeunes engagés sous un contrat d'auxiliaire temporaire.

Suivant le rapport d'activité 2006 du Ministère de la Famille et de l'Intégration, le centre de Marienthal a accueilli 155 groupes en 2006. Le tableau suivant informe sur la nature des groupes.

Classes primaires	650 participants	40 classes
Classes postprimaires	868 participants	87 classes
Stages et formations	215 participants	12 groupes
Autres groupes	189 participants	16 groupes
Total	1.922 participants	155 groupes

Source: Rapport d'activité 2006 du Ministère de la Famille et de l'Intégration

Le bâtiment „Ateliers“, récemment rénové, sert actuellement à l'organisation de ces activités du SNJ.

Après les travaux de rénovation et d'agrandissement du site de Marienthal, les missions actuelles du centre de Marienthal seront poursuivies voire développées. S'y ajoute un centre de ressources afin de faire profiter tout le secteur Jeunesse des expériences acquises sur le site.

Le centre rénové pourra héberger trois groupes de 35 jeunes et comprendra également une aire de camps pour quelque 120 jeunes. Le SNJ estime que le nombre de participants aux activités se situera à environ 15.000.

Par ailleurs, la ferme pédagogique „A Sewen“, qui fonctionne provisoirement à Meispelt, sera transférée au Marienthal. Le volet pédagogique sera assuré par le SNJ. La gestion de cette ferme ainsi qu'une partie des infrastructures sera confiée à une association active dans le domaine de la réinsertion socioprofessionnelle de jeunes en difficulté.

Signalons encore finalement que l'Administration des Eaux et Forêts abandonnera le bâtiment qu'elle occupe actuellement. Cet immeuble servira comme lieu de stockage pour matériel.

*

4. DESCRIPTION DU PROJET DE TRANSFORMATION

Le présent projet s'opère dans l'extraordinaire patrimoine culturel et naturel de Marienthal, Ansembourg et Hollenfels. Ce patrimoine est en plus situé dans une des plus belles régions du Luxembourg dont les visiteurs tant étrangers qu'autochtones n'ont cessé de faire l'éloge depuis le 19e siècle. Or, les monuments qui y sont implantés présentent en grande partie un aspect désolant et abandonné. Des travaux de première urgence ont été opérés, par exemple la sauvegarde des ponts historiques ou des toitures en train de s'écrouler.

Au Marienthal, l'ensemble immobilier se compose:

- d'une grande grange, d'une petite grange, d'un corps de logis et d'un réfectoire (ferme);
- de l'Aile „Ateliers“;
- de l'Aile „Dortoirs“;
- du „Marienhaus“;
- d'une église;
- de la Tour Yolande;
- du bâtiment de l'Administration des Eaux et Forêts;
- d'une station de pompage d'eau potable ainsi que
- d'un local de transformation électrique.

La Tour Yolande a été restaurée en 2005 et 2006 par le Service des Sites et Monuments. Par ailleurs, le bâtiment „Ateliers“ a été rénové en deux phases avant 1999 tandis que la chapelle se trouve dans un état acceptable.

L'état du complexe „Ferme“ exige une transformation, rénovation et restauration de ses quatre bâtiments.

L'aile „Dortoirs“ est actuellement occupée par les réfugiés et ne répond plus aux exigences de sécurité. Ce bâtiment sera transformé, rénové, restauré et également rallongé de treize mètres.

Vu que le „Marienhaus“ ne pose pas de problèmes particuliers, le projet de loi se limite à une rénovation minimale.

De plus, le projet de transformation prévoit la rénovation du pont de la ferme et des murs de rives de l'Eisch ainsi que le nettoyage et rejointoiement du pont principal.

Avant le début des travaux proposés par le projet de loi, il est absolument nécessaire d'implanter des unités modulaires pour les demandeurs d'asile sur la terrasse historique située près de l'ancien chemin de Mersch et surplombant les bâtiments sécularisés en 1783. Il s'agit d'unités modulaires démontables qui seront disposées sur le site de telle manière à ce que cette ancienne terrasse des jardins historiques reste intacte. L'Administration des bâtiments publics prévoit le début de ce chantier pour le printemps 2008. Sauf contretemps, la réception des travaux se fera vraisemblablement en fin d'année 2008. La Commission tient à insister sur le fait que le coût afférent de 4,5 millions d'euros n'est pas intégré au présent projet de loi, mais est à charge du Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux.

*

5. VOLET FINANCIER DU PROJET DE TRANSFORMATION

Le coût du projet est estimé à 20.430.000 euros (indice 646,07, avril 2007). Ce devis n'a pas été établi comme pour des constructions nouvelles sur base d'un prix par m² ou par m³, mais en examinant chaque bâtiment séparément et en détail. Les dépenses afférentes sont imputables sur les crédits du fonds d'investissements publics administratifs en vertu de l'article 3 du projet de loi. Le tableau ci-après donne un aperçu sur le devis.

Les travaux concernant la chapelle sont pris, également du point financier, par le Service des sites et monuments, mais l'état du bâtiment assez satisfaisant ne laisse pas attendre des travaux d'envergure à l'heure actuelle.

Selon les auteurs du projet de loi, les frais de consommation et d'entretien annuels peuvent être estimés à 1.164.000 euros. Ce chiffre se compose des frais de consommation (54.000 euros), des frais

d'entretien courant et de maintenance (149.000 euros), des provisions d'entretien préventif (392.000 euros) ainsi que des frais de fonctionnement du centre de jeunesse (569.000 euros).

	<i>Bâtiments</i>	<i>Ferme</i>	<i>alentours</i>	<i>Total</i>
Gros œuvre fermé	1.736.072	2.672.222	339.035	
Installations techniques	1.718.626	1.533.544	588.258	
Parachèvement	1.779.619	1.603.252		
Coûts de construction	5.234.317	5.809.018	927.293	11.970.628
Equipements spéciaux + Mobilier (10%)	523.432	580.902		
Aménagements extérieurs			411.801	
Energies renouvelables (1%)	52.343	58.090	9.273	
Décor artistique (1,5%)	78.515	87.135		
Frais (4%)	209.373	232.361	37.092	
Réserve (10%)	523.432	580.902	92.729	
Coûts supplémentaires	1.387.095	1.539.390	550.895	3.477.380
Coût total des travaux				15.448.008
TVA 15% (travaux)				2.317.201
Coût total des honoraires				2.317.201
TVA 15% (honoraires)				347.580
Total général				20.429.990
Total général arrondi				20.430.000

*

6. CONCEPT ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Les aménagements extérieurs sont conçus de manière à éviter au maximum la circulation des véhicules à l'intérieur du site. Ainsi, un parking écologique a déjà été aménagé sur l'ancienne route de l'autre côté de l'Eisch. Les utilisateurs doivent alors emprunter l'un des deux ponts pour se rendre au centre de jeunesse.

La production de chaleur s'effectuera à l'aide d'une chaufferie centrale pour tout le site. La puissance requise de 500 kW sera produite par la combustion de pellets de bois, environ 200 t de pellets. Ainsi, une économie de 250.000 kg de CO₂ émis est réalisée vis-à-vis d'un chauffage au mazout. Un volume de 100 m³ sera réservé dans le sous-sol du bâtiment „dortoirs“ pour le stockage de pellets.

Un chauffage aux copeaux de bois n'a pas été envisageable vu les problèmes d'accès au site pour les engins lourds et vu également l'absence d'une aire de stockage adéquate.

L'alimentation en eau potable du site sera assurée par le réseau de la Commune de Tuntange. Il existe cependant également une source émergente de l'aquifère du Grès de Luxembourg qui est actuellement captée avec un bon rendement. Cette source sera rénovée avec ses installations accessoires et servira à l'arrosage de la pépinière et au renouvellement de l'eau dans le bassin de pisciculture.

L'eau usée du site sera pompée vers la station de Hollenfels tandis que l'eau pluviale sera collectée dans un réseau spécifique pour se déverser ensuite dans l'Eisch.

Une turbine électrique existait par le passé, car le Marienthal bénéficie d'un canal de déviation de l'Eisch encore fonctionnel. Une turbine combinée avec une génératrice sera installée dont la production alimentera le réseau CEGEDEL. Elle pourra ainsi produire l'électricité nécessaire de façon à couvrir environ un tiers de la consommation du site.

En ce qui concerne les mesures d'isolation, il faut tenir compte du caractère historique des bâtiments, mais la „Wärmeschutzverordnung“ sera néanmoins respectée.

7. AVIS DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat marque son approbation au présent projet de loi. Il souligne que „*le projet fait suite à une motion de la Chambre des Députés de fin 1995 dans laquelle celle-ci avait invité le Gouvernement à accélérer les travaux de transformation, de modernisation et d'extension des trois centres d'Eisenborn, de Marienthal et de Hollenfels*“.

Le Conseil d'Etat ayant soulevé la question du transport en public, il est spécifié que Marienthal est actuellement desservi par deux lignes de bus, à savoir la ligne 270 Luxembourg-Bour-Roodt-Hollenfels-Marienthal ainsi que la ligne 431 Mersch-Marienthal.

La Haute Corporation propose quelques modifications rédactionnelles auxquelles la Commission parlementaire se rallie.

*

Compte tenu de ce qui précède, la Commission unanime recommande à la Chambre des Députés d'adopter le projet de loi dans la teneur qui suit:

*

TEXTE PROPOSE PAR LA COMMISSION

PROJET DE LOI

relative à la transformation et à la rénovation du Centre Marienthal

Art. 1er.– Le Gouvernement est autorisé à procéder au réaménagement et à la rénovation du Centre Marienthal.

Art. 2.– Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent pas dépasser 20.430.000 euros. Ce montant correspond à la valeur 646,07 de l'indice semestriel des prix de la construction au 1er avril 2007. Déduction faite des dépenses déjà engagées par le pouvoir adjudicateur, ce montant est adapté semestriellement en fonction de la variation de l'indice des prix de la construction précité.

Art. 3.– Les dépenses sont imputables sur les crédits du fonds d'investissements publics administratifs.

Luxembourg, le 18.3.2008

La Rapportrice,
Sylvie ANDRICH-DUVAL

Le Président,
Lucien CLEMENT

Service Central des Imprimés de l'Etat

5820/03

N° 5820³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI

relative à la transformation et à la rénovation du Centre Marienthal

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(6.5.2008)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 25 avril 2008 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

relatif à la transformation et à la rénovation du Centre Marienthal

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 24 avril 2008 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 29 janvier 2008;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 6 mai 2008.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Alain MEYER

Service Central des Imprimés de l'Etat

5820



RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 83

11 juin 2008

S o m m a i r e

Loi du 30 mai 2008 relative à la transformation et à la rénovation du Centre Marienthal. . .	page 1172
Règlement grand-ducal du 9 juin 2008 modifiant	
1) l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques,	
2) le règlement grand-ducal modifié du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à points . . .	1172
Accord OTAN sur la communication, à des fins de défense, d'informations techniques, fait à Bruxelles, le 19 octobre 1970 – Ratification et entrée en vigueur pour le Luxembourg; liste des Etats liés	1176
Convention européenne sur la protection des animaux d'abattage, signée à Strasbourg, le 10 mai 1979 – Ratification de la Pologne	1176
Convention sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants, signée à La Haye, le 25 octobre 1980 – Modification d'autorité centrale par les Etats-Unis d'Amérique	1177